

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

***Du mardi 28 janvier 2020 à 19h00***

L'an deux mille vingt le 28 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 22 janvier 2020, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

### **Etaient présents :**

M. BALDES, Maire.

M. RIMARK, Mme BAUDERE, M. WINTERSHEIM, Mme SARRAUTE, M. CARREAU, Mme MERCHADOU, M. LORIAUD, Mme HIMPENS, Adjoint, Mme DUBOURG, M. VERDIER, Mme HOLGADO, M. SABOURAUD, Mme BAYLE, M. MONMARCHON, Mme BERTHIOT, M. CASTETS, M. BODIN, Mme QUERAL, Mme MARECHAL, M. BAILLARGEAT, M. GEDON Conseillers Municipaux.

### **Etaient excusés et représentés par pouvoir :**

M. ELIAS, Mme LANDAIS, Mme LUCKAUS à M. RIMARK.

### **Etaient absents :**

M. GABARD, M. INOCENCIO.

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. CASTETS est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire procède à l'appel et constate que le quorum est atteint, lit l'ordre du jour, puis demande si le conseil adopte le compte rendu du 3 décembre 2019.

M. le Maire : Alors tout d'abord, une correction sur la date du précédent procès verbal. Il s'agit de la date du 3 décembre 2019 et non celle du 19 septembre 2019.

Celui du 3 décembre fait-il l'objet d'amendement ou de remarques, M. BAILLARGEAT nous vous écoutons.

M. BAILLARGEAT : M. le Maire, chers collègues, lors du dernier Conseil Municipal, nous avons eu M. le Maire un échange au sujet de la réalisation faite par Gironde Habitat sur la commune, je vous avais rappelé de mémoire, M. le Maire, la réalisation de la résidence Jean Zay et vous m'aviez répondu que c'était la seule réalisation faite avec cet office en 20 ans

M. le Maire : Non je ne vous ai pas dit ça, à l'époque. Nous traitons des projets en centre-ville, en cœur de ville, et non sur les cités périphériques.

M. BAILLARGEAT : Or j'ai fait quelques recherches car il me semblait que votre affirmation était inexacte donc ce soir je vous apporte les précisions suivantes pour votre parfaite information

M. le Maire : Il y a la bibliothèque, effectivement, vous avez raison. Il y a deux cas, effectivement.

M. BAILLARGEAT : Merci

M. le Maire : Il n'y a pas de problème, je le reconnais, il n'y a pas de soucis, je l'avais oublié. C'est le feu du débat.

M. BAILLARGEAT : ah non mais de mémoire

M. le Maire : Vous auriez dû y penser M. BAILLARGEAT.

M. BAILLARGEAT : vous aussi, vous y étiez à l'époque.

M. le Maire : Après il s'agit d'une construction

M. BAILLARGEAT : Ce n'est pas la seule réalisation

M. le Maire : C'est une construction, si je veux pinailler, c'est une construction. C'est en cœur de ville, ce n'est pas une réhabilitation d'immeuble ancien, voilà

M. BAILLARGEAT : Donc votre affirmation lors du précédent Conseil Municipal était erronée, je vous demande donc d'inscrire cette modification dans le PV.

M. le Maire : Ah non, ce que j'inscris M. BAILLARGEAT, c'est votre intervention dans le PV de ce jour

M. BAILLARGEAT : D'accord

M. le Maire : Il n'y a pas de problème, exactement ce qu'on vient de se dire, en faisant remarquer que c'était une construction et nous étions sur la réhabilitation d'immeuble ancien, c'était le débat

M. BAILLARGEAT : C'était le débat

M. le Maire : Si vous cherchez, vous cherchez, voilà

M. BAILLARGEAT : Ah non je ne cherche pas, de mémoire je n'ai pas pensé à toutes les réalisations

M. le Maire : Oui, on était sur la réhabilitation d'immeubles anciens.

M. BAILLARGEAT : Vous m'avez dit en centre-ville.

M. le Maire : Si vous me prenez au mot à mot, nous étions sur la réhabilitation d'immeuble ancien, je maintiens il n'y a que Jean Zay.

M BAILLARGEAT : et la résidence Melissinde.

M le Maire : en construction. Y'a-t-il des amendements, je reviens sur la rédaction du PV parce que là c'est une suite de débat ce n'est pas la rédaction du PV. Le compte rendu du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

Avant de commencer les décisions je vous rappelle l'ordre du jour.

Il y a le retrait de la délibération relative à l'ACR, il manque un élément, l'adjoint à demander le report, ça sera pour le 25 février prochain lors du vote du budget. Je vous donne la date, vous vous en doutiez je suppose et je vous demande de bien vouloir accepter ce qui est rare dans nos coutumes un point d'ordre du jour supplémentaire qui serait le 11<sup>ème</sup>. C'est une demande de DETR pour les travaux d'aménagement place de la Citadelle. C'est pour toucher plusieurs dizaines de milliers d'euros, je pense que j'aurai aisément l'accord de cette assemblée pour rajouter ce point. Nous vous le distribuerons en cours de séance. Le titre exact, c'est Dotation des Equipements des Territoires Ruraux DETR travaux d'aménagement urbain place de la Citadelle. C'est pour obtenir entre 70 et 100 000 euros. Et comme la date limite est fixée au 31 janvier, il faut voter ce soir.

Unanimité ? Je vous remercie.

Alors les décisions, je vous propose d'alléger ma présentation concernant tout ce qui est mise à disposition, vous avez vu qu'il y a une soixantaine de décisions, c'est une reprise des années passées, il peut y en avoir une ou

deux nouvelles peut être dans le lot si vous avez une question sur ces mises à dispositions vous avez certainement déjà fléché la problématique. Vous me posez la question sur les mises à disposition sinon je passe le lot entier.

□□□□□□□□□□

Informations sur les décisions prises en application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités  
Territoriales

**Année 2019**

D/2019/188- Mise à disposition des salles mutualisés de l'ancien Tribunal au profit du groupe de Blaye de l'association « Alcooliques Anonymes »

D/2019/189- Mise à disposition des salles mutualisées de l'ancien Tribunal au profit de l'Association de Consommateurs de la Haute Gironde

D/2019/190- Mise à disposition des salles mutualisées de l'ancien Tribunal au profit de l'association A.C.S.A.I.E

D/2019/191- Mise à disposition des salles mutualisées de l'ancien Tribunal au profit de l'association Enquête et Médiation

D/2019/192- Mise à disposition du Narthex, de la Chapelle, du Cloître, des salles R1, R4 et E10 du Couvent des Minimes au profit de l'Association Française des Amateurs d'Horlogerie Ancienne

D/2019/193- Mise à disposition de deux salles municipales sises au 7-9 rue Urbain Albouy et d'une salle de l'école Groperrin au profit de l'Amicale Laïque de Blaye

D/2019/194- Mise à disposition des salles mutualisées de l'ancien Tribunal au profit de l'association « Les Animaniac »

D/2019/195- Mise à disposition des salles mutualisées de l'ancien Tribunal au profit de l'association ARQUEVA

D/2019/196- Mise à disposition de la salle 7 de l'ancien Tribunal au profit de l'association laïque du Prado

M. le Maire : Donc je passe de la 188<sup>ème</sup> à la 196<sup>ème</sup>, est-ce que sur celle-ci vous avez des questions ?

Non, je continue.

D/2019/197- Relative à la passation d'un avenant au marché public de prestations intellectuelles – Aménagement urbain Place de la Citadelle : maîtrise d'œuvre

Sortie / retour de Mme Christine HIMPENS : 19h16-19h18

M le Maire : On est bien sur la maîtrise d'œuvre, l'estimation de ces travaux supplémentaires est de 70 416 euros Hors Taxe. Il s'agit de travaux qui ont déjà été votés et déjà présentés. C'est en partie les places handicapées qui étaient prévues place Pierre Sémard. L'architecte des Bâtiments de France qui a été nommé il y a un an, un an et demi, en reprenant le dossier de son prédécesseur a souhaité joindre ces futurs travaux de places handicapées au projet de la place de la Citadelle donc ça nous fait augmenter de faite la maîtrise d'œuvre puisque la maîtrise d'œuvre c'est un pourcentage du montant global des travaux.

Cela n'aura pas d'incidence sur la réalisation, nous avons prévu dans un premier temps de faire les travaux de la place de la Citadelle et dans un deuxième temps nous ferons, par le biais de la tranche optionnelle, la deuxième phase celle relative aux places handicapées ainsi que des aménagements supplémentaires que l'ABF a demandé pour avoir un meilleur projet d'ensemble, qui coûte évidemment plus cher à la fin, mais cela sera mieux pour l'homogénéité de l'aménagement.

Donc je reviens sur la maîtrise d'œuvre, vous avez la tranche ferme qui ne change pas en fait, mission de base 16 376,42 € HT avec une mission complémentaire de 4 387,50 €. La tranche optionnelle n° 1 d'un montant 2 434,00 € HT et le 2<sup>ème</sup> tranche optionnelle d'un montant de 2 143,00 € ce qui fait un coût de l'avenant de la MO de plus 4 577,00€ HT.

Je peux reprendre si vous voulez ?

Je peux reprendre l'explication, il n'y a pas de problème, on n'est pas chaud encore.

On est sur la maîtrise d'œuvre initialement retenue, attribuée pour le chantier de la place de la Citadelle. D'accord ? Nous avons un deuxième projet à quelques mètres, à 40 mètres, 50 mètres, de la place de la Citadelle, le projet

des places de parkings handicap pour faire une batterie de 6 places car nous n'en avons pas suffisamment de places, à ce jour, bien situées pour les personnes en situation de handicap. L'ABF a souhaité fusionner les deux projets, vous me suivez là. En fusionnant les deux projets ça nous fait monter mathématiquement le montant du projet initial puisqu'on y met le deuxième projet. En montant mathématiquement ce projet de la place de la Citadelle, de faite la maîtrise d'œuvre qui est un pourcentage appliqué sur le montant des travaux augmente.

M. BAILLARGEAT : le projet était à 10 000€ c'est ça ?

M. le Maire : Oui, une vingtaine de milliers d'euros, c'est ça

M. BAILLARGEAT : Donc ça fera combien en plus pour la maîtrise d'œuvre ?

M. le Maire : Alors avec les rajouts de l'ABF, tout ce qu'il souhaite faire, on arrive à 70 000 c'est-à-dire pas que les places handicapées, et oui, autrement on n'a pas de places handicapées. Alors ce projet c'est une tranche optionnelle, c'est-à-dire qu'on ne le fait pas cette année, on le fera l'an prochain. Nous avons trouvé quelque chose de beaucoup plus économique qui entre nous fonctionnait parfaitement. Sauf que si on n'était pas d'accord, tout était bloqué. Alors c'est mieux on vous passera le croquis, c'est mieux il n'y a pas de problème.

M. BAILLARGEAT : Ça fait 50 000€.

M. le Maire : Ça fait 50 000 en plus, alors c'est dans un endroit stratégique, c'est vrai aussi, on est sur du monument historique, c'est vrai aussi, moi je ne peux pas dire qu'il est excessif mais on aurait pu faire à moins cher, je lui ai dit, les conseillers ne sont pas les payeurs, si on n'est pas d'accord c'est bloqué. On s'est dit on va y aller, voilà.

M. BAILLARGEAT : C'est une drôle de méthode.

M. le Maire : Je peux vous dire qu'on a fait baisser la facture, il y avait des idées, des idées et des idées donc on a eu une pression à un moment donné, c'est celui qui paye qui décide aussi. Après bon, on est sur un endroit je dirais de première catégorie, stratégique, monument historique, il ne faut pas faire n'importe quoi non plus. Voilà !

Mme QUERAL : de toute façon, c'est ça ou rien ?

M. le Maire : Les places handicapées, on ne peut pas les faire sur un parking où on ne peut pas bitumer, donc on est sur du béton /cailloux, vous savez lavé, comme le parking blanc que nous avons fait en début de l'autre mandat. Après, il faut un cheminement, parfaitement bien établi, parfaitement carrossable, etc., connecté à l'Office du Tourisme, mais bon tout ça, ça prend des proportions, sans casser des lignes historiques. Ils ont leurs analyses qui sont tout à fait respectables et honorables. Cela étant, il fut un temps où on aurait fait ça pour 18 000€. Vous voulez qu'on passe le croquis ? On peut le passer, j'avais demandé au service de mettre le PDF.

Présentation du plan : voir annexe

La Place de la Citadelle qui sera pavé style monument aux morts ou parvis de l'église, ce sont les mêmes matériaux pour garder une cohérence. Le rond-point qui est fait de béton sera aussi stylisé avec des marquages au sols normalement orientant vers les villes du réseau composant le réseau Vauban. Ce qui est une particularité sympa. Donc nous étions partis pour faire les places handicapées, nous à l'origine on voulait les faire ici (M le Maire montre le premier parking rue P Sénard en bordure du glacis), car c'était plus simple et que nous pouvions communiquer ici, là c'était carrossable, ici on faisait un trottoir et puis après on partait en communication directe avec le projet. L'ABF ne voulait pas l'installation des panneaux. Donc on les bascule ici, après vous avez tout le cheminement qui est organisé par la suite ce qu'il a voulu et ce qui nous coûte le plus cher évidemment c'est l'emprise de pavés ici, parce qu'il souhaite garder cette perspective, cet alignement de matériaux avec l'accès de la Porte Dauphine. Cela nous amène évidemment à des plus-values financières non négligeables parce qu'il nous fait traiter plus de ce qui était prévu. Parce que les pavés, nous n'en avons plus en stock, il faut les acheter, etc. nous sommes sur des pavés Napoléonien, normalement à cet endroit-là et c'est un peu plus onéreux.

Alors c'est vrai qu'une fois réalisé ça sera un très bel aménagement de l'espace public et pour une fois on va raccrocher la Citadelle au cœur de ville, c'est une véritable rotule, une véritable charnière, qui va se mettre en place

alors que nous avons les deux entités qui étaient vraiment fractionner né par la départementale avec des flux difficilement gérables. C'est mieux, donc évidemment après il faut mettre du mobilier urbain un peu partout, ce n'est pas la même chose. C'est plus professionnel, c'est vrai.

M. BAILLARGEAT : Ça sera au budget ?

M. le Maire : les 70 000 c'est pour 2021 sauf s'il y a une bonne surprise sur la consultation. C'est une tranche optionnelle, les places handicaps et toute cette partie supplémentaire, aujourd'hui elle est dans la même consultation de marché que tout le reste. Si les prix s'avéraient extrêmement raisonnables, peut-être qu'on pourrait l'inclure dès cette année. Ça il faut voir. Si nous avons plus de cofinancement que prévu ça peut aussi absorber la plus-value. On peut attendre entre le département et la DETR peut-être une centaine de milliers d'euros, ce qui n'est quand même pas rien sur ce type d'aménagement. Généralement il n'a pas de cofinancement sur ce type d'aménagement. C'est-à-dire en aménagement de voirie il y a rarement du cofinancement. Donc si on arrive à avoir 100 000 euros c'est une très belle opération.

Ça méritait que l'on si attarde.

D/2019/198- Contrat d'entretien de l'orgue de l'église Saint Romain avec M. Alain FAYE, facteur d'orgue

D/2019/199- Contrat de prêt d'un montant de 555 000 € pour le Budget Principal M14

M. le Maire : Ça nous l'avons abordé déjà, pour une durée de 15 ans, un taux fixe de 0,688. Périodicité trimestrielle frais de dossier 555€, je ne sais pas si vous avez des questions là-dessus ?

M. BAILLARGEAT : On verra tout à l'heure

M. le Maire : Si vous voulez

D/2019/200- Relative à la passation de marchés publics de travaux – Aménagement d'une aire de camping-car

M. le Maire : Qui est en cours, je ne sais pas si vous êtes allés voire, les travaux ont bien avancé depuis le 8 janvier. Donc normalement l'aire de camping-cars devrait être en service pour le printemps.

D2019/201- Relative à la passation d'une convention de partenariat avec l'Amicale Saint Nicolas pour l'Arbre de Noël des enfants du personnel communal

D2019/202- Relative à la passation de marchés publics de travaux – Création de toilettes publiques pour la Citadelle

M. le Maire : Le chantier à a démarré, par le désamiantage. Donc il y a 7 lots.

Lot 6 équipement sanitaire MPS, écoutez c'est intéressant, 83 000 rien que pour l'équipement sanitaire, l'équipement sanitaire c'est de l'achat sur palette. 83 545€ HT donc 100 000€ rien que pour les quatre toilettes automatiques. Il ne faut pas s'étonner si on arrive à quasiment 200 000€ HT pour l'ensemble des travaux. Je précise, ces quatre toilettes vous les mettez n'importe où dans la ville, dans n'importe quelle ville, elles vous coûteront 100 000. C'est le prix.

D/2019/203- Convention de prestation de service concernant l'installation et l'entretien du réseau de fibre optique

D/2019/204- Relative à l'indemnisation du sinistre du 20 juin 2016 sur une vitre du gymnase Titou Vallaey

D/2019/205- Avenant au contrat de prestation de service pour le nettoyage de la vitrerie des bâtiments communaux

D/2019/206- Relative à l'adhésion à l'association Institut Départemental du Développement Artistique et Culturel (IDDAC)

D/2019/207- Relative à la passation d'un marché public de travaux – Reprise des concessions funéraires temporaires pour le cimetière

D/2019/208- Mise à disposition du gymnase Titou Vallaey au profit de l'association « Alliance Technique Combat »

M. le Maire : Alors les mises à disposition, nous allons de 208 à 209. Pas de questions sur ces mises à dispositions ?

M. BAILLARGEAT : 210 aussi

D/2019/209- Mise à disposition d'une salle mutualisée de l'ancien Tribunal, au profit de l'association « Au fil des mots »

D/2019/210- Mise à disposition du gymnase Robert Paul au profit du club de basket « Les Fils de Roland »

D/2019/211- Mise à disposition de la salle de la Poudrière et du Couvent des Minimes au profit d'association « Bastion des Gastronomes et Philosophes Blayais »

## **Année 2020**

D/2020/001- Mise à disposition de la salle 8 et des salles mutualisées de l'ancien Tribunal au profit de l'Antenne interprofessionnelle locale de la Confédération Française du Travail de Saint André de Cubzac

D/2020/002- Mise à disposition de la salle 11 et des salles mutualisées de l'ancien Tribunal au profit de l'Union locale CGT de la Haute Gironde

D/2020/003- Mise à disposition des salles E8, E10, R11, R1, R4 de la Chapelle, du Cloître et du Narthex du Couvent des Minimes au profit de l'association « Chantiers Théâtre de Blaye et de l'Estuaire »

D/2020/004- Mise à disposition des salles mutualisées de l'ancien Tribunal, au profit de l'association « Groupement des chasseurs du Blayais Cubzaguais »

D/2020/005- Mise à disposition de la salle des Aînés au profit du Centre d'information et d'orientation de Blaye

D/2020/006- Mise à disposition de la salle des Aînés au profit de l'association « Les Cœurs Joyeux »

D/2020/007- Mise à disposition des salles mutualisées de l'ancien Tribunal, au profit de la Délégation Régionale Aquitaine du Centre National de la Fonction Publique Territoriale

D/2020/008- Mise à disposition des salles R1, R2, R4, E10, E14, de la Chapelle, du Cloître et du Narthex du Couvent des Minimes au profit de l'association « Conservatoire de l'Estuaire »

D/2020/009- Mise à disposition des salles mutualisées de l'ancien Tribunal au profit de l'association « Eglise évangélique des plus que vainqueurs »

D/2020/010- Relative à la passation d'un marché public de prestations de service – Maintenance et entretien du parc informatique

D/2020/011- Relative à la passation d'un marché public de fournitures – Impression de support de communication - : le magazine municipal

D/2020/012- Mise à disposition des salles mutualisées de l'ancien Tribunal au profit de l'Eglise Réformée Evangélique de la Haute Gironde

D/2020/013- Mise à disposition des salles 1 et 2, ainsi que des salles mutualisées de l'ancien Tribunal au profit de la F.C.P.E des collèges et lycées

D/2020/014- Mise à disposition du gymnase Titou Vallaëys et du stade Bernard Delord au profit de la gendarmerie de Blaye

D/2020/015- Mise à disposition du gymnase Titou Vallaëys au profit du club de gymnastique volontaire

D/2020/016- Mise à disposition au profit de l'Inspection de l'Education Nationale des terrains de grands jeux de la Plaine des sports et des salles des écoles Rosa Bonheur et André Vallaëys

D/2020/017- Mise à disposition d'équipements sportifs municipaux au profit de l'IME de Blaye

D/2020/018- Mise à disposition des salles E5, E10, R1, R4, de la Chapelle, du Cloître et du Narthex du Couvent des Minimes au profit de l'association « la Valériane »

D/2020/019- Mise à disposition de la salle E10 à l'étage du Couvent des Minimes au profit de l'association « Les Oreilles Décollées »

D/2020/020- Mise à disposition des salles mutualisées de l'ancien Tribunal et de la salle Liverneuf au profit de la Mission Locale de la Haute Gironde

D/2020/021- Mise à disposition de la salle de la Poudrière et du Couvent des Minimes au profit de l'Office du Tourisme de Blaye

D/2020/022- Mise à disposition des salles mutualisées de l'ancien Tribunal, au profit du service de Placement Educatif à domicile (P.E.A.D) de Saint André de Cubzac

D/2020/023- Mise à disposition de la salle 4 de l'ancien Tribunal au profit de l'association Philatélique de Blaye

D/2020/024- Mise à disposition de la salle 3 de l'ancien Tribunal au profit du club « Questions pour un champion »

D/2020/025- Mise à disposition de la salle 9 de l'ancien Tribunal au profit de l'association Relais

D/2020/026- Mise à disposition des salles E6, E10, R1, R4, de la Chapelle, du Cloître et du Narthex au Couvent des Minimes au profit de l'association « Rencontres Musicales Haute Gironde »  
D/2020/027- Mise à disposition d'équipements sportifs et locaux municipaux au profit du Stade Blayais Omnisports  
D/2020/028- Mise à disposition des équipements de type Samia des Chantiers Théâtre de Blaye et de l'Estuaire pour l'organisation de manifestations organisées par la Mairie de Blaye durant l'année 2020  
D/2020/029- Mise à disposition de locaux situés au 7-9 rue Urbain Albouy au profit de l'Antenne locale du Secours Populaire Français  
D/2020/030- Mise à disposition du gymnase Robert Paul et son annexe au profit de la Section Gymnastique de l'Amicale Laïque de Blaye  
D/2020/031- Mise à disposition de la salle de gymnastique rue Urbain Albouy au profit de l'association « Soleil le Vent »  
D/2020/032- Mise à disposition de la salle E10 à l'étage du Couvent des Minimes au profit de l'association « Théâtre des Grôles »  
D/2020/033- Mise à disposition de la bibliothèque municipale au profit de l'association « Université du temps libre »  
D/2020/034- Mise à disposition de la salle 4, des salles mutualisées de l'ancien Tribunal et de la salle de Liverneuf, au profit de l'association « Université du temps libre »  
D/2020/035- Mise à disposition des salles mutualisées de l'ancien Tribunal au profit de l'association « Vie libre »  
D/2020/036- Mise à disposition de locaux de la Citadelle au profit de l'Office du Tourisme de Blaye

M. BAILLARGEAT : Excusez-moi de vous interrompre, la mise à disposition des salles mutualisées au profit de l'église réformé et évangéliste, c'est quoi ?

M. le Maire : On la passe tous les ans, on a vérifié, ce n'est pas une secte. C'est une vieille convention. La première fois ça nous a interpellé. Donc nous avons consulté le fichier et nous avons saisi un avocat pour avoir la certitude de cette organisation, qu'elle ne soit pas fichée comme secte.

D/2020/037- Contrat d'entretien des équipements des portails, bornes et rideaux métalliques  
D/2020/038- Mise à disposition du gymnase Titou Vallaëys au profit du club de Karaté  
D/2020/039- Mise à disposition de plusieurs salles municipales au profit de l'association Zinzoline  
D/2020/040- Mise à disposition de la salle 4 et des salles mutualisées de l'ancien Tribunal, au profit de l'association « L'atelier des mots »  
D/2020/041- Mise à disposition du Narthex et de la Chapelle du Couvent des Minimes, au profit de l'association « Orchestre d'Harmonie de Cars et Blaye »  
D/2020/042- Mise à disposition de la salle du conseil municipal et de la salle de Liverneuf au profit de l'Etablissement Français du Sang  
D/2020/043- Relative à la modification de la décision n°D/2019/207 – Reprise de concessions funéraires temporaires dans le cimetière  
D/2020/044- Relative à la convention de partenariat entre la conteuse Marie-Caroline Coutin et la médiathèque de Blaye  
D/2020/045- Mise à disposition de la salle de Liverneuf au profit des associations « Civisme et Devoir » et « Le Mémorial du Front du Médoc »  
D/2020/046- Mise à disposition de plusieurs sites et salles de la Citadelle au profit de la Maison des Vins de Blaye  
D/2020/047- Relative à la convention de partenariat : animation et culture musicale entre la communauté de communes de Blaye (école de musique) et la commune de Blaye (médiathèque)

## **1 - Avenant à la convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels de l'association AFOULKI - Autorisation du Maire à signer**

Rapporteur : M. WINTERSHEIM

Dans le cadre de son projet de « réouvertures des volets » de la Citadelle, la Ville de Blaye a souhaité confier certaines dépendances de son domaine public situées dans la Citadelle à des occupants privés afin de promouvoir

l'attrait touristique et culturel de la ville.

Dans ce cadre, l'association AFOULKI a présenté un projet qui a été retenu et une convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels a été signée le 16 octobre 2013 pour l'occupation des casernements situés aux 13 et 15 rue du Couvent des Minimes.

Afin de clarifier la répartition des casernements mis à disposition dans le cadre des conventions d'occupation du domaine public constitutives de droits réels, la Ville de Blaye a fait réaliser une division cadastrale de la Citadelle par un géomètre. Le service du cadastre a procédé à l'enregistrement de ces nouvelles parcelles.

Il est donc nécessaire de modifier la convention signée pour intégrer la nouvelle numérotation de la parcelle mise à disposition soit AW 101.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention du 16 octobre 2013.

La commission n°3 (Politique De La Ville - Urbanisme Et Patrimoine) s'est réunie le 17 janvier 2020 et a émis un avis favorable.

M. WINTERSHIEM : Donc cette délibération est dans la continuité des avenants que nous avons passés les conseils précédents, c'est-à-dire que nous avons fait une séparation cadastrale de la Citadelle et donc chaque jonction a des numéros de cadastres, une parcelle cadastrale associée à la convention c'est pourquoi nous passons donc un avenant à chaque convention. Donc aujourd'hui, c'est la convention qui est passée avec l'association Afoulki, qui a donc la parcelle AW 101 et donc il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser la Maire à signer l'avenant numéro 2 à la convention du 16 octobre 2013.

Pour : 18

Abstention : 4 (M. BAILLARGEAT, M. BODIN, Mme MARECHAL et Mme QUERAL)

Contre : 0

M. le Maire : Ah l'opposition est toujours opposée aux conventions de la Citadelle. Même sur une petite convention comme celle-ci. C'est bien que vous vous affirmiez votre opposition à toutes conventions de la Citadelle. C'est bien.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

## **2 - Autorisation de dépenses d'investissement avant adoption du Budget Primitif 2020**

Rapporteur : M. RIMARK

Conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Maire peut engager, liquider et mandater entre le 1<sup>er</sup> janvier et la date d'adoption du Budget Primitif des dépenses nouvelles d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au titre de l'exercice antérieur hors remboursement de la dette.

Ces dépenses, autorisées par anticipation, devront être reprises sur la base des autorisations telles que décrites par la suite, au Budget Primitif de l'exercice 2020.

Considérant la nécessité de réaliser des travaux et d'acquérir du matériel, il est demandé au Conseil Municipal de procéder à l'autorisation anticipée des dépenses suivantes :

1° Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

- Article 2138 : Autres constructions
- Fonction 71 : Parc privé de la ville
- Service gestionnaire : CTM

- Montant : 150 000 €

Il s'agit d'acquitter le marché pour la création de toilettes publiques dans la Citadelle

2° Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

- Articles 2138 : Autres constructions
- Fonction 324 : Entretien du patrimoine culturel
- Service gestionnaire : CTM – BA 02
- Montant : 700 €

Il s'agit de procéder à l'acquisition d'un sèche-main pour le Couvent des Minimes

3° Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

- Articles 21311 : Hôtel de ville
- Fonction 020 : Administration générale de la collectivité
- Service gestionnaire : CTM – BAT 06
- Montant : 12 000 €

Il s'agit de d'acquitter les travaux d'aménagement de l'accueil de la Mairie

Le montant total des ouvertures de crédits s'élève à 162 700 €.

La commission n°1 (Finances - Ressources Humaines - Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 20 janvier 2020 et a émis un avis favorable.

M. le Maire : M. RIMARK

M. BAILLARGEAT : On se pose la question, pourquoi vous voter ce soir une délibération sur le budget 2020 alors que celui-ci va être voté le 25 février 2020 ?

M. RIMARK : Les travaux devraient être payés avant cette date.

M. la Maire : Pour gagner un mois. C'est tout à fait légal.

M. BAILLARGEAT : Je n'ai pas dit que c'était illégal.

M. le Maire : On peut même passer la délibération au mois de novembre.

M. BAILLARGEAT : Je trouve surprenant de pas pouvoir attendre un mois.

Mme SARRAUTE : C'est tous les ans pareils

M. le Maire : C'est tous les ans pareils. Et toutes les collectivités font la même chose M. BAILLARGEAT.

Mme MARECHAL : que sont les travaux prévus à l'Hôtel de Ville ?

M. RIMARK : A l'accueil au rez-de-chaussée concernant donc des réaménagements avec notamment l'installation de cloisons, déplacement de radiateurs, électricité.

Pour : 18

Abstention: 4(M. BAILLARGEAT, M. BODIN, Mme MARECHAL et Mme QUERAL)

Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

### **3 - Budget Annexe Cinéma M4 - demande d'admission en non-valeur**

Rapporteur : M. RIMARK

Monsieur le Trésorier, après avoir épuisé tous les moyens de poursuite à sa disposition, a transmis le titre irrécouvrable pour l'année 2015 pour un montant total de 16,12 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'admission en non-valeur le dit titre à l'article 6541, chapitre 65 du budget annexe Cinéma M4.

La commission n°1 (Finances- Ressources Humaines- Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 20 janvier 2020 et a émis un avis favorable.

M. RIMARK : Il s'agit d'une petite somme de 16,12€ qui date de 2015 qui n'a pas été recouvrée. Donc il vous est proposé d'autorisation l'admission en non-valeur de ce titre et la commission numéro 1 a donné un avis favorable.

M. le Maire : Unanimité là-dessus ? Merci

Pour : 22

Abstention: 0

Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

#### **4 - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) - Travaux dans les bâtiments scolaires du 1er degré**

Rapporteur : M. RIMARK

Les articles L.2334-32 à L.2334-39 et les nouveaux articles R.2334-19 à R.2334-35 du Code Général des Collectivités Territoriales déterminent les modalités d'attribution de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R).

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de solliciter l'attribution de la D.E.T.R 2020 pour les travaux d'investissement dans le domaine suivant et sur la base du plan de financement :

Dossiers	Montant T.T.C.	Montant H.T.	DETR	Autre financement	Participation de la ville
<b>TRAVAUX CONCERNANT LES BATIMENTS SCOLAIRES 1er DEGRE</b>					
<b>ECOLE MATERNELLE ROSA BONHEUR</b>					
Rosa Bonheur maternelle travaux store réfectoire	2 099,52	1 749,60	612,36		1 487,16
Rosa Bonheur maternelle travaux d'accès portail entrée	3 838,01	3 198,34	1 119,42		2 718,59
<b>Total des travaux école maternelle Rosa Bonheur</b>	<b>5 937,53</b>	<b>4 947,94</b>	<b>1 731,78</b>	<b>0,00</b>	<b>4 205,75</b>
<b>ECOLE PRIMAIRE ROSA BONHEUR</b>					
Rosa Bonheur DTA salle polyvalente	8 471,80	7 059,84	2 470,94		6 000,86
Rosa Bonheur peinture infirmerie	1 324,59	1 103,82	386,34		938,25
Rosa Bonheur peinture Hall WC	1 213,91	1 011,60	354,06		859,86
Rosa Bonheur éclairage Led plafond	2 881,66	2 401,38	840,48		2 041,17
Rosa Bonheur éclairage Led 2 classes	2 498,74	2 082,28	728,80		1 769,94
<b>Total des travaux école primaire Rosa Bonheur</b>	<b>16 390,70</b>	<b>13 658,91</b>	<b>4 780,62</b>	<b>0,00</b>	<b>11 610,08</b>
<b>ECOLE ANDRE VALLAEYS</b>					
Ecole Vallaeys DTA salle des maîtres	7 665,74	6 388,12	2 235,84		5 429,90

Ecole Vallaeys peinture salle des maîtres	2 740,89	2 284,07	799,43		1 941,46
Ecole Vallaeys lavabo salle des maîtres	1 534,80	1 279,00	447,65		1 087,15
Ecole Vallaeys lambris et mise en sécurité	10 134,30	8 445,25	2 955,84		7 178,46
<b>Total des travaux école primaire André Vallaeys</b>	<b>22 075,73</b>	<b>18 396,44</b>	<b>6 438,75</b>	<b>0,00</b>	<b>15 636,98</b>
<b>Groupe Urbain Albouy INE</b>					
Réfection du sol du bureau de l'inspecteur	3 265,00	2 720,83	952,29		2 312,71
<b>Total des travaux groupe Urbain Albouy INE</b>	<b>3 265,00</b>	<b>2 720,83</b>	<b>952,29</b>		<b>2 312,71</b>
<b>ECOLE LUCIEN GROSERRIN</b>					
Ecole Lucien Gersperrin stores salle 7	6 592,18	5 493,48	1 922,72		4 669,46
Ecole Lucien Gersperrin stores salle 14	2 163,01	1 802,51	630,88		1 532,13
Ecole Lucien Gersperrin rideaux salle 8	400,54	333,78	116,82		283,71
Ecole Lucien Gersperrin isolation avec bardage crépis choix 1	34 946,63	29 122,20	10 192,77		24 753,87
<b>Total des travaux école maternelle Lucien Gersperrin</b>	<b>44 102,36</b>	<b>36 751,97</b>	<b>12 863,19</b>	<b>0,00</b>	<b>31 239,17</b>
<b>Total général des travaux des bâtiments scolaires 1er degré</b>	<b>91 771,32</b>	<b>76 476,10</b>	<b>26 766,63</b>	<b>0,00</b>	<b>65 004,68</b>

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

La commission n°1 (Finances- Ressources Humaines- Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 20 janvier 2020 et a émis un avis favorable.

M. le Maire : C'est pareil, on anticipe la aussi.

Pour : 22

Abstention: 0

Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

## **5 - Tableau des effectifs - Création des postes (grades d'Adjoints Administratifs)**

Rapporteur : M. RIMARK

Conformément à la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et aux décrets :

- n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier des adjoints administratifs territoriaux.
- n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale.
- n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale.
- n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B.

Il est proposé au Conseil Municipal, la création au tableau des effectifs de deux postes d'adjoints administratifs à temps complet, rémunérés conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés.

Les crédits seront prévus au budget principal M14 au chapitre 012.

La commission n°1 (Finances- Ressources Humaines- Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 20 janvier 2020 et a émis un avis favorable.

Pour : 22  
Abstention: 0  
Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

## **6 - Tableau des effectifs - Suppressions de postes**

Rapporteur : M. RIMARK

Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

En application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont supprimés par l'organe délibérant de la collectivité territoriale, après avis du Comité Technique.

Considérant la vacance de 5 postes d'agents titulaires du fait de départs en retraite, de mutations et d'avancements de grade et de 5 postes d'agents non titulaires,

Considérant que cette proposition a reçu un avis favorable du Comité Technique lors de sa séance du 19 décembre 2019,

Il est proposé au Conseil Municipal, la suppression au tableau des effectifs des postes suivants :

- Titulaires :
  - 1 poste de Gardien Brigadier à temps complet
  - 1 poste de Rédacteur principal de 1ère classe à temps complet
  - 1 poste d'Attaché à temps complet
  - 1 poste d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet,
  - 1 poste d'Adjoint administratif principal de 2ième classe (20/35ième)
- Non titulaires :
  - 1 poste d'Adjoint administratif pour accroissement saisonnier (9,5/35ième)
  - 4 postes d'Adjoints techniques pour accroissement temporaire (24/35ième, 26,5/35ième, 27,5/35ième et 33/35ième)

La commission n°1 (Finances- Ressources Humaines- Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 20 janvier 2020 et a émis un avis favorable.

Pour : 22  
Abstention: 0  
Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

## **7- Mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) - Modification n°2**

Rapporteur : M. RIMARK

Le 12 décembre 2017, le Conseil Municipal a adopté un nouveau régime indemnitare tenant compte des fonctions,

des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

Le 11 décembre 2018, une modification n°1 a été apportée en y ajoutant comme bénéficiaires, les assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques et les bibliothécaires territoriaux et en intégrant le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) avec des montants annuels maximum à hauteur de 0€.

Il est nécessaire d'y apporter des modifications selon les modalités ci-après :

#### ARTICLE 1

Dans l'article 1, les contractuels à durée déterminée de 3 ans et les contractuels à durée indéterminée sont ajoutés aux bénéficiaires.

#### ARTICLE 2

L'article 4, concernant le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) est modifié comme suit :

- **Catégories A**

GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT ANNUEL MAXIMUM
Groupe 1	<i>Ex : Direction d'une collectivité, secrétariat de mairie</i>	600€
Groupe 2	<i>Ex : Direction adjointe d'une collectivité, Direction d'un groupe de service, ...</i>	600€
Groupe 3	<i>Ex : Responsable d'un service, chargé d'études, gestionnaire comptable</i>	600€
Groupe 4	<i>Ex : Adjoint au responsable de service, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, chargé de mission, ...</i>	600€

- **Catégories B**

GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT ANNUEL MAXIMUM
Groupe 1	<i>Ex : Direction d'une structure, responsable de un ou plusieurs services, secrétariat de mairie, fonctions administratives complexes</i>	600€
Groupe 2	<i>Ex : Adjoint au responsable de structure, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, chargé de mission, fonctions administratives complexes</i>	600€
Groupe 3	<i>Ex : Encadrement de proximité, expertise, assistant de direction, gestionnaire,..</i>	600€

- **Catégories C**

GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	MONTANT ANNUEL MAXIMUM
----------------------	-----------------------------	------------------------

Groupe 1	<i>Ex : Secrétariat de mairie, responsable de service, ...</i>	600€
Groupe 2	<i>Ex : Adjoint au responsable, horaires atypiques...</i>	600€
Groupe 3	<i>Ex : chef d'équipe, gestionnaire comptable, marchés publics, assistant de direction, sujétions, qualifications, Agent avec des sujétions particulières</i>	600€
Groupe 4	<i>Ex : Agent d'exécution, agent d'accueil</i>	600€

Seront appréciés notamment 14 critères :

- Se mobiliser pour l'atteinte des objectifs
- Implication au sein du service
- Formation
- Assurer les missions et activités confiées avec qualité
- Organiser, planifier son travail et mettre en œuvre les instructions
- Adaptabilité et disponibilité
- Initiative
- Aptitudes relationnelles
- Sens du service public
- Ponctualité
- Respect de la hiérarchie et des règles de courtoisie
- Respect des consignes et/ou directives
- Passage concours
- Présentisme (calcul de Bradford)

Le Comité Technique en date du 19 décembre 2019 a émis un avis favorable sur ces modifications.

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter ces modifications à compter du 1<sup>er</sup> février 2020.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal du chapitre 012 et à l'article 64118.

La commission n°1 (Finances- Ressources Humaines- Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 20 janvier 2020 et a émis un avis favorable.

M. BAILLARGEAT : M. le Maire, chers collègues, le 12 décembre 2017, le Conseil Municipal a adopté un nouveau régime indemnitaire au doux nom de RIFSEEP, tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. Lors de ce vote, vous aviez à l'époque exclu dans l'article 4, de valider le CIA, au fait qu'il était facultatif, et qu'il ne serait pas mis en place au sein de la Mairie de Blaye. Je constate que votre réflexion a évolué depuis, car, ce soir la collectivité fait le choix de mettre en place un CIA plafonné pour tous les groupes de fonctions à 600€, de la catégorie A à la catégorie C et c'est une bonne chose, compte tenu du faible niveau des traitements dans la FP territoriale et du gel du point d'indice depuis 10 ans.

Le CIA tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir appréciés, entre autres, au moment de l'entretien professionnel annuel (Art 4 N° 2014-513 de la circulaire du 20 mai 2014).

L'appréciation de la valeur professionnelle, se fonde sur l'entretien professionnel. Pour ce faire la circulaire ministérielle du 5 décembre 2014 précise, que seront appréciées les 6 critères suivants :

- La valeur professionnelle de l'agent
- son investissement personnel dans l'exercice de ses fonctions

- son sens du service public
- sa capacité de travailler en équipe et sa contribution au collectif
- sa connaissance de son domaine d'intervention
- sa capacité à s'adapter aux exigences du poste, à coopérer avec des partenaires internes ou externes

Or, dans votre délibération, vous proposez 14 critères, dont 8, comme la formation, l'adaptabilité, la disponibilité, la ponctualité, le respect de la hiérarchie et des règles de courtoisie, le présentisme ou le passage de concours, qui ne sont pas mentionnés dans la circulaire ministérielle. La mise en place de ces critères supplémentaires pour pouvoir bénéficier d'un CIA à taux plein, va accentuer la dégradation des relations du travail. Elle va favoriser la mise en concurrence des personnels au sein d'un même service pour bénéficier d'une gratification supérieure à celle d'un collègue.

Elle va développer également, des effets connus, comme des phénomènes de cour, où l'obligation de plaire au chef, indépendamment des objectifs de services publics. Enfin, elle va accélérer le clientélisme et le copinage.

Pour moi, seul l'investissement collectif d'une équipe autour d'un projet porté par le service peut être pris en considération dans l'attribution du CIA.

C'est contre ces critères et ces conditions de prise en compte, qui me paraissent subjectifs, qu'à titre personnel, et pas au nom du groupe d'opposition, je vais m'abstenir sur l'instauration d'un CIA dans cette collectivité.

M. le Maire : Merci M. BAILLARGEAT, j'ai été étonné que vous nous flattiez comme ça dans votre première partie de déclaration et que cela chute sur une deuxième flatterie.

Vous avez exprimé le terme « copinage ». Quand nous sommes arrivés en 2008, M. BAILLARGEAT, vous connaissiez parfaitement le régime indemnitaire de l'époque parce que vous avez fait 3 mandats. Me semble-t-il.

M BAILLARGEAT : 2 mandats.

M le Maire : 2 mandats je croyais que vous aviez commencé avant, vous êtes arrivé en même temps que moi en 95. Nous sommes arrivés ensemble, sur 2 listes différentes mais nous sommes arrivés ensemble. Nous n'étions pas sur la même liste. En 2008, ce qui était dénoncé par le personnel c'était justement un régime indemnitaire totalement injuste parmi le personnel, et il y avait du copinage dans l'attribution d'un régime indemnitaire de l'époque. Et ça nous l'avons purgé ce problème avec les représentants du personnel sur le 1<sup>er</sup> mandat, ça nous a coûté un investissement assez important d'ailleurs budgétairement, je n'ai plus le chiffre en tête mais aux alentours de 50 / 60 000€. Et là aujourd'hui, nous avons un régime indemnitaire parfaitement équitable sur la part fixe mensuel pour chacun des agents. Nous ce qu'on souhaite mettre en place évidemment c'est une part variable qui reconnaît l'engagement plein et entier d'agent par rapport à quelques-uns qui eux, n'ont pas cet engagement, c'est très clair. J'ai toujours assumé ses propos publiquement je trouve totalement anormal qu'à un moment donné que certains aient un régime indemnitaire fixe qui tombe régulièrement quand bien même leur engagement n'est pas au rendez-vous. Alors heureusement ce n'est pas 50% du personnel, c'est un certain pourcentage, il est minoritaire, mais parfois, il est un peu pesant. Parce qu'on n'a pas une aisance financière où on peut se permettre trop de marge là-dessus. Je pense que le blayais souhaite correctement être servi par le personnel municipal. Donc nous mettons en place le CIA, nous avons changé d'avis, évidemment, parce qu'en 2017, c'était frais tout ça, on avait du mal à prendre la dimension du RIFSEEP, on n'avait pas intégré, je pense, tout ce que ça entraînait comme possibilité et nous l'avons travaillé avec le personnel et les représentants du personnel. Ils étaient d'accord pour 150€ et je peux vous dire qu'ils ont tous été d'accord pour 600€ et ils sont tous d'accord dans ce fonctionnement-là.

M. BAILLARGEAT : Ils n'ont pas bien compris la finalité.

M. le Maire : Je peux vous dire que tout ceux qui sont engagés et qui font leur boulot, ils sont d'accord. Ça c'est clair, c'est très clair. Surtout que l'on met en place une procédure de recours interne pour pouvoir corriger si jamais il y avait un vice dans la notation. Ça peut arriver avec la hiérarchie N+1, N+2, il peut y avoir un souci. Aucun système n'est parfait, de toute façon, du moment où il y a des humains, la perfection n'est pas de ce monde. On le sait tous. Donc on a mis en place cette voie de recours avec les délégués du personnel, le DG et le Maire, pour pouvoir corriger s'il y avait une défaillance, un manque d'objectivité dans l'attribution de la note. Mais je vous assure, on a beaucoup réfléchi avant, la somme a été une véritable réflexion politique aussi et nous allons l'expérimenter. Ils auront cette prime à la fin de l'année au mois de décembre. On va voir comment cela fonctionne pendant 1 an, 2 ans. L'objectif c'est d'aller plus loin, plus fortement dans ce sens-là.

M. BAILLARGEAT : D'accord, je comprends très bien ce que vous voulez dire mais dans une autre vie, j'ai été représentant d'une organisation syndicale, j'ai participé à des groupes de travail à Bercy là dessus, sur le RIFSEEP et effectivement les critères qui avaient été mis en place découlaient de la circulaire et n'avaient pas été complétés par les 8 critères que vous mettez ici. Il me semble quand même que vous pouvez également augmenter la part fixe du régime indemnitaire.

M. le Maire : C'est hors de question.

M. BAILLARGEAT : Apparemment c'est clair.

M. le Maire : C'est hors de question et je vais vous dire pourquoi, parce qu'on résout aucun problème comportemental parmi le personnel.

M. BAILLARGEAT : En faite le but de cette modulation de prime est de régler les problèmes comportementaux des agents de la collectivité, c'est bien ça ?

M. le Maire : Non, non, non le but de cette prime c'est de reconnaître l'engagement professionnel, la motivation au travail par rapport à celui qui ne l'a pas.

M. BAILLARGEAT : Donc ça, il fallait simplement garder les 6 critères dont je vous ai parler.

M. le Maire : Les 6 critères dont vous nous parler, d'abord ce que nous faisons c'est légal, il n'y a aucun problème, la circulaire que vous citez n'a pas force de loi dans la hiérarchie des normes. Ça reste qu'une circulaire, elle n'a pas force juridique particulière. Nous on vous propose ça et ça s'est discuté avec les représentants du personnel, je vous le redis une fois de plus, ça été discuté avec la hiérarchie et les représentants du personnel. C'est passé au comité technique, moi je me suis entretenu avec les salariés en direct, d'ailleurs vous étiez présent quand j'ai fait l'annonce lors des vœux. Les échos étaient très favorables. Sur 80 personnes, vous trouvez quelques éléments peut être qui bondissent je n'en sais rien. Moi ce que je peux vous dire, c'est que l'écrasante majorité est favorable à cela. Je vous le dis cet à titre expérimental, mais il est hors de question que nous augmentions la part fixe. Je peux vous dire qu'il y'a des maires, des équipes municipales, qui baissent la part fixe pour mettre plus de variable. Nous on ne touche pas la part fixe, que nous avons augmenté ces dernières années pour corriger les problèmes de copinages que nous avons trouvé en 2008. Parce qu'il y avait des régimes indemnitaires qui étaient arrêtés avec certains agents au même grade, la même fonction, il avait le double ou le triple d'une autre personne, qui travaillait aussi bien donc il y avait tout de même une incohérence.

Mme BAYLE : Juste, j'ai bien entendu la remarque et je trouvais que justement pour éviter tout problème de copinage ou toute impression de favoritisme, il est bien d'être sûr des critères objectivables et là je trouve que les critères sont objectivables. C'est pour ça que tout le personnel l'a accepté.

M. BAILLARGEAT : Je sais comment se passe un comité technique paritaire.

M. le Maire : Non, non, vous ne savez pas comment il se passe à Blaye parce que vous n'y siégez pas. Et je peux vous dire que le travail qui a été fait avec les personnels, ils étaient d'accord pour 150€. Je vais vous dire pourquoi j'ai demandé 600€, après avoir fait des calculs financiers pour voir l'impact sur la masse salariale Evidement, j'ai voulu que ce soit important pour que ce soit quelque chose qui compte chez l'agent. Et c'est normal à un moment donné de reconnaître que des gens s'investissent plus que d'autres. Je rappelle que le régime indemnitaire n'est pas obligatoire, ce n'est pas un dû. C'est une bonne volonté de la municipalité que de le mettre en œuvre.

M. BAILLARGEAT : J'aime vous entendre parler comme ça M. le Maire.

M. le Maire : En tout cas, moi je le redis, c'est une décision collégiale.

M. BAILLARGEAT : Oui oui oui tout à fait.

M. le Maire : Qu'elle vous gêne, peut-être mais ce n'est pas vous qu'elle doit satisfaire. L'objectif du CIA, ce n'est pas de vous contenter, moi c'est le personnel qui m'intéresse, ce n'est pas vous.

M. BAILLARGEAT : On fera un bilan plus tard avec le personnel, je peux vous assurer qu'avec de tels critères, vous allez vous mettre à dos certaines personnes du personnel.

M. le Maire : Ne vous inquiétez pas, je suis habitué à gérer. Je suis habitué M. BAILLARGEAT.

M. BAILLARGEAT : Le présentéisme, le passage du concours, je ne vois ce que ça vient faire le passage du concours. Si un agent ne veut pas passer un concours, c'est son droit le plus strict. Pourquoi vous mettez le passage du concours ?

M. le Maire : Parce que c'est un bonus, c'est tout. C'est un bonus.

M. BAILLARGEAT : Et si elle ne peut pas parce que son époux travaille, mais M FAURE.

M. le Maire : Mais je peux lui donner la parole, il en connaît beaucoup plus que moi sur ce rayon.

M. BAILLARGEAT : Moi aussi j'en connais certainement autant que M. FAURE par rapport aux discussions que j'ai eu quand j'étais représentant de l'organisation syndicale à Bercy.

M. le Maire : Si vous savez tout M. BAILLARGEAT

M. BAILLARGEAT : Je peux vous dire que j'ai participais à ce type de groupe de travail, il n'y a pas si longtemps que ça, ça date de 2014, j'étais encore en activité. Je peux vous dire que ça été des débats notamment une organisation syndicale, dont vous faisiez partie à l'époque, se battait contre cet élément.

M. le Maire : Je ne mélange pas les genres M BAILLARGEAT.

M. BAILLARGEAT : Je trouve que ça n'est pas normal. L'aptitude relationnelle, la ponctualité, le respect de la hiérarchie, ...

M. le Maire : M. BAILLARGEAT quand vous aviez un agent qui arrive tout le temps en retard, vous trouviez ça normal ?

M. BAILLARGEAT : Le respect de la hiérarchie

M. le Maire : Vous feriez un bon patron

Mme BAUDERE : c'est élémentaire.

M. BAILLARGEAT : L'adaptabilité et la disponibilité, ça veut dire quoi ?

M. le Maire : Moi je sais ce que ça veut dire.

M. BAILLARGEAT : Et bien moi je vais vous le dire. Je vous dis que les 6 critères dans la circulaire ministérielle sont suffisants, il n'y a pas besoin d'en rajouter 8 autres.

M. le Maire : C'est votre avis, ici vous n'êtes pas délégué syndical M. BAILLARGEAT. Vous confondez les assemblées.

M BAILLARGEAT : vous vous l'avez été et vous l'avez oublié.

M le Maire : vous n'avez pas de procès à me faire. Ici, je suis Maire de la Ville, je ne suis pas délégué syndical, d'accord.

M. BAILLARGEAT : Je vous parle de mon vécu, de mon ressenti par rapport à ce type de décision que vous n'auriez jamais pris en tant que délégué syndical.

M. le Maire : M. BAILLARGEAT ne vous énervez pas, restez calme M. BAILLARGEAT.

M. BAILLARGEAT : Je suis très calme.

M. le Maire : nous gérons une municipalité M. BAILLARGEAT.

Mme BAYLE : dans l'Education Nationale nous étions jugés sur la présence, sur le rayonnement, la manière de servir. Des choses qui sont vraiment très floues. Et quand je vois ces critères qui me semblent effectivement objectivables, je trouve qu'il y a une vraie cohérence et efficacité.

Mme QUERAL : Tu ne peux pas oublier quand même qu'il y a des notations aux niveaux des inspecteurs et des enseignants qui reflètent un petit peu le copinage aussi. Moi j'en ai connu. C'est pour ça que je ne veux pas qu'il y est des critères, il faut vraiment faire attention. Il ne faut pas....

Mme BAYLE : On est au travail, donc le respect de la hiérarchie, la ponctualité sont indispensables.

M. le Maire : S'il vous plaît, on va suspendre.

Mme MERCHADOU : Juste une chose, moi je fais partie d'un comité technique paritaire. Je peux vous dire que ça se passe bien. Moi ce qui m'étonne, c'est qu'il n'a pas été relevé qu'avant 2008, des disparités d'une personne qui à travail égal, à comportement égal, touche 3 ou 4 fois une somme, là ça ne posait pas de problème. Donc je suis très très surprise justement on essaye d'égaliser les choses. Avant c'était du copinage effectivement, et là il n'y avait pas de problème de critères, ni de quoi que ce soit. Donc il n'y avait pas de problème. C'est justement ce faite-là qui a déclenché ce qu'on a mis en place.

M. BAILLARGEAT : Ce n'est rien du tout, c'est le changement du système. C'est le RIFSEEP qui a déclenché ce genre de comportement.

Mme MERCHADOU : Oui mais on n'était pas tenu non plus de donner un tel montant.

M. BAILLARGEAT : Dans de ma déclaration, j'ai dit que c'est très bien les 600€. Seulement il y a des gens qui n'auront pas 600€. C'est un artifice de dire aux gens et c'est remonté en comité paritaire qu'ils vont avoir 600€.

M. le Maire : M. BAILLARGEAT écoutez, vous allez trop loin. Les gens sont parfaitement au courant de comment ça fonctionne. Ça leur a été présenté, expliqué, moi ce que je constate c'est que vous remettez en cause tout de même les représentants du personnel qui ont une légitimité puisqu'ils ont été élus. Ils ont travaillé aussi avec le personnel. La part variable, elle pouvait se mettre en place par le passé également, ce n'est pas une nouveauté, nous on profite du CIA avec ce RIFSEEP, on se dit tient c'est l'occasion, c'est le moment. Voilà ça s'arrête là. Et je crois qu'on vous a entendu. Vous mélangez allègrement les genres ce soir et j'ai entendu le délégué syndical je n'ai pas entendu un élu responsable gestionnaire d'une ville mais ce n'est pas grave. On va passer au vote.

M. BAILLARGEAT : Je suis fidèle à mes convictions. Et je ne défends pas ce genre de pratique, de mise en place de pratique, c'est tout.

M. le Maire : C'est bien il n'y ait pas de problème. Si nous étions toujours d'accord, nous aurions fusionné nos listes depuis longtemps. On a deux façons de gérer la ville depuis très longtemps. C'est la vie c'est comme ça. C'est normal. Par contre, nous ferons un bilan, évidemment, de cette expérimentation, nous le ferons dans un an au CT, on le fera en commission aussi pour que vous ayez les chiffres, vous n'aurez pas les noms évidemment mais vous aurez des pourcentages.

M. BODIN : Moi je voulais dire que pour ma part, je suis favorable pour la mise en place de ce dispositif mais j'aurais envie d'être un peu taquin M. le Maire.

M. le Maire : Ça m'étonnait aussi.

M. BODIN : Pourquoi avez-vous attendu 12 ans effectivement pour mettre en place ce dispositif qui me paraît indispensable puisque tout le monde s'accorde à le dire, et je le pense aussi, seulement pourquoi avoir attendu 12 ans puisque vous connaissiez la situation en 2008 ?

M. le Maire : Alors M. BODIN, est ce que vous avez participé aux vœux du personnel ? Je n'ai pas besoin de répéter ce que je leur ai dit. Il a fallu remettre au propre le régime indemnitaire fixe, ça nous a demandé le 1<sup>er</sup> mandat parce que c'était 60 000€. On a mis en place l'astreinte technique, d'abord week-end parce que l'élu était seul lors de problématique dans la ville, vous avez un incendie à 2h du matin, l'élu est seul à 2h du matin donc il faut qu'il appelle un technicien et qui il appelle ? Il n'est pas payé pour être disponible au téléphone donc ça a toujours fonctionné comme ça à la mairie, moi ça me gênait, fidèle à mes convictions, au passage, ça m'a gêné cette situation donc j'ai demandé dans un 1<sup>er</sup> temps qu'il y ait les samedis, dimanches et les jours fériés de couvert. Et dans un 2<sup>ème</sup> temps j'ai demandé à ce que la semaine entière soit couverte avec l'élu d'astreinte, 7 jours sur 7 en dehors des horaires de travaux donc ça, ça a un coût on a mis plusieurs dizaines de milliers d'euros. On a dû mettre peut-être 30 000€ sur cette affaire de plus. Après nous avons augmenté le capital budgétaire sur les formations professionnelles. Quand nous sommes arrivés, il manquait de nombreuses formations, le document unique qui était un document juridique obligatoire n'était pas mis en œuvre sur la ville de Blaye depuis 7 ou 8 ans. Il y avait plus d'un mandat de retard, c'est une obligation légale le document unique quand on a fait faire l'analyse on avait des voyants rouges partout et des voyants orange partout. On a mis 5 ans financièrement pour tout mettre au vert. Et oui, parce que ça aussi ça ne gênait pas grand monde par le passé mais quand on est fidèle à ses convictions, il fallait mettre en urgence le document unique.

M BAILLARGEAT : vous étiez dans l'exécutif.

M le Maire : Moi j'ai été viré en 2004 on referme la parenthèse. Allez ! on ne va pas faire des chamailleries. M. BALLARGEAT, on n'arrête.

Donc je continue, je réponds à une question, vous avez le sang chaud ce soir. Je réponds à M. BODIN, qui est bien plus détendu au passage, je le remercie d'ailleurs. Donc on s'est mis à jour sur le document unique ça nous a coûté j'ai dit, c'est plus que des dizaines de milliers d'euros que ça nous a coûté le document unique, on doit être à quelques centaines, pour tout remettre aux normes, tout remettre au vert je vous assure. Après les formations, nous avons incité les agents à évoluer dans leur grade et à travailler une notion de déroulement de carrière, ça aussi ça a un coût, évidemment, si vous ne payez pas de formation, vous économiser, il n'y a pas de soucis. Nous avons également, les équipements aujourd'hui sont au top, on a beaucoup misé sur le personnel, beaucoup et ça personne ne peut le contester, personne.

Ça a toujours été notre budget prioritaire, les conditions de travail. D'ailleurs nous avons, c'est tellement vrai tout ce que je développe c'est que nous avons baissés les accidents du travail. Avant nous étions entre 10 et 15 accidents du travail par an, aujourd'hui on est à 3 / 4 et encore parfois en dehors du lieu de travail parce que c'est un accident soit avec la voiture, sur le trajet, quand on regarde de près, j'espère que ça va continuer. Donc il a fallu sensibiliser les agents aux actions du travail. On a fait beaucoup de travail sur la psychologie au travail aussi, l'intérêt, le sens du geste professionnel. Donc tout cela, nous n'étions pas sur la part variable, et quand la part variable est arrivée, c'est après avoir fait tout cela. Parce que le RIFSEEP, c'est quelque chose de récent c'est 2017, le RIFSEEP même si par le passé on pouvait mettre une part variable, ce n'était pas quelque chose qui était forcément de grande actualité partout, dans toutes les collectivités et là, on s'est dit il faut y aller tout simplement. Pourquoi pas 2020. Vous voyez on a fait beaucoup M. BODIN. Alors c'est vrai que ce n'est pas visible tout cela. Mais ça va vers un meilleur service à la population. Et j'en oublie M. BODIN.

Pour : 20

Abstention: 2 (M. BAILLARGEAT et Mme QUERAL)

Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

Mme QUERAL : c'est pour les mêmes que l'intervention de M BAILLARGEAT.

Mme MARECHAL : je viens d'une entreprise privée et ce genre de chose on l'applique depuis des décennies. Cela fonctionne, il faut juste que l'entretien soit un moment où l'agent puisse dire ce qu'il souhaite.

M. le Maire : Vous avez parfaitement raison Mme MARECHAL, et je vous remercie de votre intervention, parce que c'est ce que j'ai oublié, c'est la mise en œuvre des entretiens individuels que nous avons commencé il y a 5 ans, 6 ans, pour pouvoir mettre en place les plans de formations qui n'existaient pas par le passé. Parce qu'avant il n'y avait pas de gestion RH, a proprement parlé, dans notre municipalité. Il a fallu la mettre en place, donc ça demande aussi de la compétence donc du recrutement. Ce que nous avons fait, donc des entretiens individuels, évidemment, c'est la clé de voute. Tout à fait d'accord, c'est pour ça que l'on ne pouvait pas le mettre en place avant M. BODIN. J'avais oublié ça.

Mme MARECHAL : donc j'ai bien fait.

M le Maire : S'il me restait une place sur la liste par rapport aux élections je vous aurais presque demandé.

### **8 - Mise à jour du Régime Indemnitare - Modification n°2**

Rapporteur : M. RIMARK

Le 4 février 2014, le Conseil Municipal a adopté une mise à jour du Régime Indemnitare.

Le 15 avril 2014, une modification n°1 a été apportée au niveau de la prime Indemnité Spécifique de Services (ISS).

Le Régime Indemnitare était jusqu'alors réservé aux agents titulaires et stagiaires. En 2017, la commune a instauré la mise en place le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP). Cependant les grades d'Ingénieur, de Technicien et la filière de la Police Municipale ne sont pas intégrés dans les bénéficiaires de ce nouveau dispositif.

La collectivité souhaite désormais ajouter aux bénéficiaires, les contractuels à durée déterminée de 3 ans et les contractuels à durée indéterminée.

Le Comité Technique en date du 19 décembre 2019 a émis un avis favorable sur cette modification.

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier chacune des deux délibérations afin d'ajouter ces bénéficiaires à compter du 1<sup>er</sup> février 2020.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal du chapitre 012 et à l'article 64118.

La commission n°1 (Finances- Ressources Humaines- Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 20 janvier 2020 et a émis un avis favorable.

Pour : 22  
Abstention: 0  
Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

### **9 - Recours au service de remplacement et renfort du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde**

Rapporteur : M. RIMARK

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde propose un service de remplacement et renfort permettant aux collectivités du département de bénéficier, à leur demande, de l'affectation de personnel en vue de pallier l'absence momentanée de l'un de leurs agents, de pouvoir assurer des missions temporaires de renfort pour leurs services ou d'un portage administratif et salarial de contrat en contrepartie du paiement d'un forfait horaire ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de pouvoir recourir en cas de besoin au service de remplacement et renfort proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention-cadre d'adhésion au service proposé par le Centre de Gestion et à engager toute démarche nécessaire à l'intervention, en tant que de besoin, d'un agent de remplacement et renfort dans les services de la commune ;

M. RIMARK : cette convention cadre a une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction jusqu'à cinq ans.

Les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 012 du budget principal.

La commission n°1 (Finances- Ressources Humaines- Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 20 janvier 2020 et a émis un avis favorable.

M. le Maire : des interventions ? unanimité je suppose ?

Pour : 22

Abstention: 0

Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

M. le Maire : J'ai une petite facilité à vous demander, est ce que cela vous dérangerait de passer le dernier point, la demande de DETR, avant le ROB.

## **11 – DETR – Travaux d'aménagement urbain : Place de la Citadelle**

Rapporteur : M. RIMARK

Les articles L.2334-32 à L.2334-39 et les nouveaux articles R.2334-19 à R.2334-35 du Code Général des Collectivités Territoriales déterminent les modalités d'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R).

Il est demandé au Conseil Municipal :

- De solliciter l'attribution de la D.E.T.R. 2020 pour les travaux d'investissement dans le domaine suivant et sur la base du plan de financement

Nature des travaux	Montant HT	Plafond des dépenses	DETR	Subvention Conseil Départemental	Autres financements	Participation de la ville
Travaux d'aménagement de la Place de la Citadelle	381 345,00	500 000,00	114 403,50	20 400,00	0,00	246 541.50

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

M. le Maire : (les 114 403,50 euros de DETR) maximum. C'est-à-dire qu'on peut avoir moins. L'essentiel c'est d'avoir.

M. RIMARK : Par ailleurs, on peut obtenir une subvention du Conseil Départemental à hauteur de 20 400 euros, qui est calculé de la manière suivante : selon un taux plafonné à 22 000 euros et à 20 000 euros, il y a deux taux, selon les travaux effectués. Il s'agit de travaux d'aménagement du carrefour donc on peut avoir 40% de ce montant plafond multiplié par le coefficient de 1,2. Le deuxième c'est pour l'aménagement de sécurité, même taux, mêmes éléments soit 10 800 pour l'aménagement du carrefour et 9600 pour l'aménagement de sécurité ; soit un total de 20 400 euros.

M. le Maire : Il nous a donné le détail. Pour le département, on a déjà fait la demande.

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 4 (M. BAILLARGEAT, Mme QUERAL, M. BODIN, Mme MARECHAL).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité.

20h11 : Sortie de M. CARREAU

20h11 : Sortie de Mme MERCHADOU

20h13 : Retour de Mme MERCHADOU

20h14 : Retour M. CARREAU

## **10 - Rapport d'Orientation Budgétaire 2020**

Rapporteur : M. RIMARK

Par la loi du 6 février 1992 et l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe), les collectivités de plus de 3 500 habitants ont l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de 2 mois avant l'examen de celui-ci par le Conseil Municipal.

Il a pour but de renforcer la démocratie participative.

Il propose les orientations de la collectivité en matière d'investissement, de nouveaux services rendus et d'évolution de la situation financière (fiscalité, endettement...).

Afin de permettre à chaque élu d'appréhender ce débat, il a été réalisé un document de synthèse qui reprend les thématiques suivantes pour le Budget Principal de la Ville, les budgets annexes du Camping et du Cinéma à savoir :

- Des éléments sur le contexte général
- Une présentation des évolutions du budget communal sur la période 2014 - 2019
  - En section de fonctionnement (Evolution des dépenses et recettes)
  - En section d'investissement :
    - Evolution des Dépenses et Recettes
    - Le financement
  - La dette : structure et gestion
  - Les principales réalisations de l'exercice 2019
  - La fiscalité directe locale sur la période 2014 - 2019
- En perspective : évolution des dépenses et recettes de fonctionnement
- Les prévisions des soldes intermédiaires de gestion et du besoin de financement
- Les perspectives 2020 et la programmation des investissements.
- 

20h25 : Sortie Mr BAILLARGEAT

20h27 : Retour Mr BAILLARGEAT

20h46 : Sortie t de Mme DUBOURG

20h46 : Sortie de Mme QUERAL

20h47 : Retour Mme QUERAL

21h10 : Sortie Mme BERTHIOT

21h12 : Retour Mme BERTHIOT

21h12 : Retour Mme DUBOURG

21h14 : Sortie Mme SARRAUTE

21h16 Retour Mme SARRAUTE

21h35 : Sortie de M. CASTETS

21h37 : Retour de M. CASTETS.

La commission n°1 (Finances- Ressources Humaines- Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 20 janvier 2020 et a émis un avis favorable.

Présentation du diaporama par M RIMARK.

Diapo n° 15

M. le Maire : Je sais que certains, au niveau national, souhaitent taire cette réalité mais il faut qu'elle soit connue de la population, de tous les élus et du monde associatif car c'est ce qu'on a vécu. C'est ce qui a fait dire à Mr Baroin, le Président de l'Association des Maires de France, que ce mandat 2014-2020 a été le plus difficile à vivre pour les élus locaux depuis ces dernières décennies, c'est-à-dire depuis la sortie de la guerre. Je sais que ça déplaît aux services de l'Etat et à certains parlementaires de la majorité d'afficher cela, mais j'y tiens car cela continue de baisser. Parce qu'avec la taxe d'habitation qui est supprimée, je ne rentre pas dans le débat pour ou contre c'est un débat, mais la substitution par cette forfaitisation au montant 2017 cela veut dire tout simplement que tous les nouveaux logements qui arrivent depuis, on ne touchera rien. Les logements que nous faisons avec Gironde Habitat qui est un excellent partenaire logements sociaux avec qui nous avons de très beaux programmes et c'est historique à Blaye, mais comme ils sont exemptés de taxe foncière cela veut dire qu'on ne touche rien, ni taxe d'habitation ni foncier. Cela pose un vrai problème de gestion pour les collectivités locales et on pourrait continuer comme ça car nous on va percevoir par la suite une compensation par le versement de la taxe foncière initialement affectée au département. Donc il y aura un coefficient directeur qui fera qu'on tombera sur la forfaitisation de 2017, car si cela fait davantage ils vont récupérer. C'est à 10 000 euros près. Et le Département va toucher une fraction de la TVA, pas une part de la TVA puisque cela voudrait dire un pourcentage arrêté par rapport au produit et le Département serait rassuré ; mais c'est une fraction ! Cela veut dire qu'ils seront à leur tour forfaitisé et cela sera au bon vouloir de la politique nationale sur le maintien ou pas des forfaitisations. Pour tout ce qui est DGF, c'étaient les dotations qui n'étaient pas indues initialement aux collectivités territoriales, c'étaient les dotations qui étaient dues il y a 30 ou 40 ans à la suppression d'une quirielle de taxes locales qui existaient sur les commerces, les activités artisanales, sur l'habitat. Avant la mise en œuvre de la taxe foncière, de la taxe d'habitation et de la taxe professionnelle, il y avait un système fiscal local et ce système faisait qu'il y avait moins de recettes ce qui fait que l'Etat compensait par des dotations ; et ce sont ces dotations qui sont aujourd'hui remises en cause de manière vertigineuse. C'est pour ça qu'on est dans une époque d'incertitude de recettes, donc c'est compliqué pour les collectivités d'avoir du long terme en termes de projets pour une ville ou un département. J'appelle à la plus grande vigilance là-dessus parce que la décroissance continue, alors moins de manière vertigineuse que sous la mandature Valls quand en 2014 on a su un mois après l'élection municipale que nous perdions 150 000 euros par an sur les trois années consécutives plus des charges supplémentaires sur les communes, comme les passeports, les cartes d'identité, les permis de construire etc...tout ça on se le finance maintenant. Si vous additionnez les deux, il y a une chute de l'investissement sur les premières années. Là cela se redresse car on a trouvé des ressorts dans le fonctionnement, sur les effectifs, sur les services, il y a des choses qui peuvent être moins bien entretenues ou moins d'heures de travail à disposition, c'est évident. Il faut retrouver de nouvelles marges donc c'est vraiment une diapositive qui est très importante.

Mme MARECHAL : A partir de 2021 il va y avoir une évolution des ressources. Les spécialistes disent que c'est assez inquiétant.

M. le Maire : C'est vrai que vous avez envie de continuer. Vous avez vu le Président de la République, vous l'avez entendu au congrès des Maires ? Il a dit à mots couverts la disparition à terme de la taxe foncière, et cela a été confirmé par le ministre Darmanin.

M BAILLARGEAT : Ils ne seront plus là.

M. le Maire : ils ne seront plus là. Ils prennent exemples sur des pays, je n'ai pas eu le temps d'étudier cela mais cela semble intéressant pour comprendre ce qu'ils veulent faire de nous à l'avenir. Il y a des pays, notamment dans le nord, où il n'y a pas de fiscalité locale, tout est forfaitisé par l'Etat et ce n'est plus du tout la même chose !

Mme MARECHAL : cela se fait au fur et à mesure.

M. le Maire : et on supprime le lien direct entre le citoyen contribuable et l'instance municipale. Parce qu'ils pourront nous demander tout et tout, mais ils n'auront plus de crainte d'avoir une hausse fiscale. Donc au final, on consomme, on consomme ! Il y avait cette peur d'une augmentation fiscale quand on mettait en place une équipe municipale, les gens faisaient attention. Mais si demain il n'y a plus ce rapport là avec uniquement des dotations forfaitisées, une crise économique on perd 20%, cela va être dur ! L'avenir risque d'être encore plus difficile pour nos collectivités !

Et sur la Communauté de Communes on a perdu 800 000 euros net de dotation, et on continue de perdre ! Ce n'est pas vertigineux, c'est toujours 20 000 ou 30 000 euros de moins, d'années après années, plus l'inflation vous voyez l'écart ! Non ce n'est pas l'époque aux annonces féériques.

Diapo n° 21

M. RIMARK : Le fond de roulement : c'est la différence entre les dépenses et les recettes tout confondues, recettes d'investissement et dépenses de fonctionnement. Lorsqu'on fait la différence on obtient le fond de roulement. Le fond de roulement en début d'exercice 2019 c'est 723 359 euros. En fin d'exercice 2018 il est de 723 359 euros, on le reprend au début d'exercice 2019 du même montant et on déduit le résultat de l'exercice, c'est-à-dire la différence entre les dépenses et les recettes tout confondues et on obtient le fond de roulement de l'exercice qui est de 429 110 euros. Il a baissé un petit peu mais qui reste assez conséquent.

M. le Maire : Cela dépend si la subvention est tombée. Des fois il y a des grosses subventions à 200 000 euros.

M. le Maire : Il y a un désendettement important.

Diapo n° 30

M. le Maire : Il y a également une chaudière sur Vallaeys, la plus chère d'ailleurs. Puisque nous avons changé les trois chaudières les plus importantes, dans les bâtiments les plus importants dans le cadre du TEPCV sur les économies d'énergie où on a eu 25% de participation de cofinancement, seulement 25 puisqu'à l'origine c'était un drôle de fonds ça drôlement géré au niveau national, c'est compliqué...

M. le Maire : le forage du stade nous a lâché en pleine période de sécheresse.

M. BAILLARGEAT : Je suis en train de penser, il existait déjà ?

M. RIMARK : Il existait déjà mais il a été entièrement refait.

M. le Maire : Il ne fonctionnait pas.

M. RIMARK : Il a été entièrement refait et cette année il est tombé en panne.

M. le Maire : Et il est légal celui-ci, c'est-à-dire qu'il y a eu une déclaration etc. et on a mis deux ans d'ailleurs pour avoir l'autorisation. L'autre n'était pas légal car il n'était pas déclaré.

M. le Maire : concernant le FDAEC par canton, il y a des arrangements car il arrive que des communes aient des opérations plus importantes

M. LORIAUD : Là c'est sur la longueur de la voirie

M. RIMARK : Là c'est sur le linéaire de la voirie qui a changer entre 2018 et 2019 mais il ne sera pas pris en compte en 2019 il sera pris en compte par le FDAEC en 2020. Voilà l'histoire.

M. le Maire : La petite histoire.

M. RIMARK : Subvention du Conseil Départemental pour la toiture du gymnase Vallaeys 49 140 euros, c'est le quart de ce qui restait.

M. le Maire : Oui c'est la moitié ça, il y avait 100 000 euros sur 450 000.

Diapo n° 38

M. RIMARK : La dette, vous avez là le tableau sur la période 2014-2019 où vous constatez que le cours de la dette a diminué de 2014 à 2018 mais qu'il a augmenté en 2019 parce qu'il y a 555 000 euros d'emprunt fait en 2019. Le capital à rembourser en 2019 ; 224 176 euros, les intérêts 96 990 euros. Donc c'est intérêts tout confondus, on n'a pas exclu les intérêts comptabilisés à part. Annuités : 321 166 euros, donc on a légèrement une augmentation en 2019 après une suite importante de baisse.

M. le Maire : Important ça comme élément.

M. BAILLARGEAT : on en parlera tout à l'heure.

M. le Maire : Non mais on peut commenter au fur et à mesure.

M. BAILLARGEAT : Par respect envers M. RIMARK, le temps qu'il finisse...

M. le Maire : Je vais vous dire pourquoi Mr BAILLARGEAT, parce que le temps que vous lisez après nous on n'a pas votre déclaration donc à la première écoute on ne comprend pas forcément la portée de l'ensemble de vos propos pour avoir un débat tout à fait raisonné et raisonnable. C'était pour augmenter la qualité du travail...si vous ne voulez pas, ce n'est pas grave. Moi je fais remarquer que nous avons nettement désendetté. Continue Francis.

M. RIMARK : Alors sur le ratio de capacité de désendettement, donc on a calculé l'épargne de gestion, l'épargne nette, qu'on appelle aussi capacité d'autofinancement, ces chiffres on les a déjà vus. Ce qui est intéressant c'est de faire le rapport de l'épargne brute par rapport au cours de la dette au 31 décembre. Donc ce ratio de capacité de désendettement qui était d'un peu plus de 4 depuis 2014 a baissé à 3,12 cette année parce que nous avons une épargne brute très importante.

M. le Maire : C'est un ratio direct, c'est un ratio qui est toujours très fragile.

M. RIMARK : Pas d'augmentation de la fiscalité envisagée en 2020.

M. le Maire : Il nous reste plus que la taxe foncière, c'est un vrai débat ça aussi. Nous on prend l'orientation de ne pas pénaliser les propriétaires puisque les propriétaires il faut arrêter de dire que ce sont des riches. Ce sont déjà des gens qui ont réussi à acquérir un bien en travaillant toute leur vie ou en héritant simplement de leur famille un bien, bien souvent modeste, donc il serait totalement injuste de faire porter à tous ces petits propriétaires des investissements lourds que la ville pourrait engager. C'est pareil pour la Communauté de Communes. Moi je fais partie de ceux qui disent « on ne doit pas toucher aujourd'hui à la fiscalité locale foncière bâtie ou non bâtie ». De

toute façon, en non-bâti on ne perd pas grand-chose. C'est une profonde injustice cette histoire. Je crois que la raison voudrait, enfin la nôtre en tout cas je ne sais pas si elle est partagée, de geler le taux de la taxe foncière. Cela veut dire qu'on perd la main sur nos recettes. Si on prend le produit fiscal de la taxe foncière bâti, je ne sais pas le produit en tête mais il faudrait le diviser par les recettes totales, ça se trouve on arrive à peu près à 10-15%, pas plus. On ne l'a pas calculé c'est un élément à mettre dans notre document pour se rendre compte que nous perdons notre liberté budgétaire. Mais on gèlera la taxe foncière, hormis catastrophe nationale qui nous tombe sur le coin du museau et qu'on ne peut pas boucler le budget. Avant un point de fiscalité ça nous rapportait à peu près 20 000 euros. C'est à peu près ça. Imaginez aujourd'hui vous mettez un point, cela va nous rapporter à peu près, c'est la taxe d'habitation qui rapportait plus que le foncier en plus, admettons 10 000 pour avoir 100 000, il vous faut 10 points, augmenter de 10 points de taxe foncière, c'est difficilement imaginable. Et ce n'est pas juste de faire porter ça sur des petits propriétaires, ce n'est pas juste du tout. Donc c'est pour ça que je ne donne pas très cher de l'avenir de cette taxe foncière. Le débat il viendra une fois la taxe d'habitation totalement exonérée sur le mandat présidentiel prochain. Peut-être. Parce qu'il y a aussi le MEDEF qui réclame la baisse de la fiscalité professionnelle. C'est ce qu'on appelle les fiscalités locales.

Diapo n° 44 et 45

M. le Maire : En réalité, on rentre dans les détails mais on va commencer à barder le bâtiment du foot, qui est vraiment une verrue architecturale monumentale pour le coup, avec des arbres qui seront plantés. On va également faire un nettoyage architectural sur le bloc sanitaire Honoré Giraud qui avait été encerclé de bungalows qui vieillissaient très très mal...on est en train de revoir toute la zone. Ce n'est pas détaillé mais voilà...on dit le minimum en fait. C'est passé en commissions tout ça.

M. RIMARK : L'aménagement urbain, il y a des trottoirs Cap de Haut, aménagement de la rue Boutin, la reprise de la rue Hautval, réseaux d'assainissement...

M. le Maire : Ce ne sont pas les trottoirs rue Cap de Haut, je me permets...excuse-moi de t'arrêter, ce ne sont pas les trottoirs ce sont des travaux de voirie. Le document n'a pas été modifié là, moi j'ai l'ancien document. Là ça a été modifié. En fait ce sont toutes les entrées du domaine public, entre les trottoirs. C'est quand même dans un état abimé, on a toujours dit qu'il fallait continuer à investir dans les cités donc il y en a quelques-unes encore cette année. Et on continuera l'an prochain et dans deux ans. Il nous reste trois cités à couvrir en termes de trottoirs : Tausin, qui en a bien besoin, c'est quand même en vrac excusez-moi l'expression, c'est Mitterrand qui n'est pas une cité ancienne mais les trottoirs n'ont jamais été correctement traités, et Patton qui est compliquée.... Ce sont les trois grosses cités. Vous savez les trottoirs dans une cité c'est entre 40 000 et 70 000 euros suivant la cité. Tárrega ça a été 60 000 euros. Ce n'est pas toujours facile de passer une cité dans le budget parce qu'il y a aussi d'autres urgences et là on a préféré par exemple, plutôt que de faire Tausin, désolé pour eux mais ils comprendront quand on leur expliquera, c'est la rue Boutin parce qu'il faut sécuriser aussi le tracé des enfants. Voilà, donc Boutin sera traité. Mais on y arrivera en étant rigoureux dans l'équilibre budgétaire.

M. RIMARK : Oui donc je continue, installation de caméras au Jardin Public, installation d'un système d'arrosage Place de la Halle, diagnostic pollution...

M. BAILLARGEAT : C'est quoi le projet d'installation du système d'arrosage de la Place de la Halle ?

M. le Maire : Alors il y a un groupe de travail qui est mis en place avec les riverains de la Place de la Halle. Nous avons pour projet de traiter la place de la Halle puisqu'il y a très longtemps qu'elle n'a pas vu de travaux et on avait un projet donc on a réuni les riverains il y a quelques semaines et ils ont d'autres idées. Donc nous avons remisé notre ébauche, notre esquisse et ils sont partis plutôt sur un projet de végétalisation donc on doit se revoir car il fallait décanter et le groupe de riverains va s'enrichir et pour végétaliser il faut de l'eau donc on amène pour commencer une alimentation d'eau. Les travaux sont prévus pour 2020 mais si ce n'est pas possible il va falloir travailler de manière importante ce projet parce que c'est quelque part un projet que l'on n'a jamais traité sous cet aspect-là. Il va peut-être falloir créer une association de riverains parce qu'ils souhaiteraient peut-être faire des jardins partagés sur la place si tout le monde est d'accord, si la majorité à 95%, on ira. Mais il faut qu'il y ait une maturité dans le projet afin que ce projet soit partagé et après il faut qu'ils s'en occupent aussi. Nous pouvons faire des choses, la municipalité, mais on ne peut pas faire tout seul si on va là-dessus. C'est pour ça que 2020 sera plutôt consacré à la citoyenneté de quartier, voilà et 2021 on passera au chantier physique de réhabilitation

physique de la place. Alors il me souffle le DG que c'est presque un budget participatif, certains parlent de budgets participatifs aujourd'hui et c'est un budget participatif en fait. Comme on a fait finalement à Sainte- Luce. Sainte-Luce c'était tout à l'abandon quand on a injecté 130 000 euros et on a fait avec la participation des riverains. Là pour le coup, ils ne voulaient pas de jardins ce n'était pas l'idée, c'était de bitumer le plus possible pour avoir le plus de places de parking possibles. C'était une autre tendance, mais on s'y est plié. C'est comme ça mais on ne fait pas toujours ce qu'on veut quand on fait ce type de projet participatif, il faut accepter de faire évoluer le projet municipal il n'y a pas de souci. Là on est plus accompagnateur avec un budget qui est quand même cadré à l'avance parce qu'on ne veut pas se retrouver si on avait un budget de 50 000 avec un budget de 200 000. Voilà autrement on ne fera pas autre chose après. Mais je dirais que ça fonctionne très bien. On va continuer.

La Place Grasilier on le redit, on réunira d'ailleurs les riverains, on repoussera le chantier tant que nous n'avons pas de visibilité suffisante sur le Monteil et le nouveau lotissement qui verra le jour sur les terrains à l'arrière de l'école de musique. Il y a un espace des terrains constructibles qui accueillera prochainement normalement, je parle sous le contrôle de l'Adjoint à l'urbanisme, un lotissement d'une quarantaine de logements qui permettrait de désenclaver à la fois l'école de musique et à la fois la place Gérard Grasilier par la création d'une nouvelle voirie. Normalement.

Mme MARECHAL : Qui irait d'où à où ?

M. le Maire : De la Communauté de Communes qui rejoindrait l'école de musique.

Mme MARECHAL : elle est vraiment enclavée l'école de musique

M. le Maire : Oui elle est vraiment enclavée.

Mme MARECHAL : Niveau sécurité...

M. le Maire : Ah oui ce n'est pas le meilleur endroit...ce n'est pas top. Donc nous sommes en train de réfléchir sur l'école de musique. Nous réfléchissons, on se pose des questions sur l'école de musique. Tout se transforme donc il peut très bien y avoir un projet intelligent, immobilier qui pourrait accueillir aussi cet espace-là. Mais bon on n'est pas suffisamment avancé pour que je puisse entretenir une discussion puisqu'il faudra mettre en place des groupes de travail, etc., ce n'est pas un petit chantier non plus.

Travaux aménagement place de la Citadelle, vous voyez 670 000, ce n'est pas que la place de la Citadelle. C'est aussi les travaux qui ont été réalisés, à savoir la première phase ça a été l'enfouissement de l'éclairage public du câble EDF qu'il y avait tout le long du chenal. Je sais que tout le monde l'a oublié déjà, on oublie vite les améliorations, on trouve tellement normal que ce soit comme cela mais il y a deux ans seulement vous aviez une guirlande qui allait jusqu'à l'embarcadère, jusqu'au ponton et qui partait de l'office du tourisme. Je ne sais pas si vous vous rappelez ce gros câble. Donc tous ces travaux qui ont été réalisés ces derniers temps ils font partie de cette AP/CP. On a considéré que c'était une opération globale.

M. RIMARK : Alors travaux de confortement de la falaise et des remparts de la Citadelle, donc 749 874 euros donc une somme importante. Travaux d'aménagement d'une aire de camping-cars, 630 652 euros, les travaux d'aménagement des abords Club House qui est une petite somme.

Donc le total des opérations en crédit de paiement pour 2020 : 2 167 376 euros.

M. le Maire : C'est quand même 5 millions d'AP, je ne sais pas si vous mesurez l'ampleur des réalisations sur la ville de Blaye. C'est considérable. On est en train de structurer la ville dans son fonctionnement pour les décennies qui viennent, tant les travaux sur les remparts que l'aire de camping-cars, que l'implantation du nouvel office, la gestion des flux, la place de la Halle, vous allez voir avec les bus Hebrard où nous nous positionnons pour les accueillir, je vous l'avais dit la fois dernière, cela se confirme. Quand vous additionnez avec les nouveaux lotissements, quand on met tout et qu'on conjugue tout c'est l'ensemble de la ville qui bouge.

Diapo n° 54

M. le Maire : Par contre vous avez quand même remarqué la capacité de désendettement sur le budget général. En 2023, 3,81, en 2022 4,07, 2021 : 4,41. Ça me paraît être des éléments solides...

Mme MARECHAL : ça reste à voir.

M. le Maire : pour moi c'est tout vu.

Fin du diaporama

M. le Maire : Merci Francis, je te laisse rejoindre ta place.

Le débat est ouvert, enfin il n'a jamais été fermé. M. BAILLARGEAT nous vous écoutons.

M. BAILLARGEAT : Je veux féliciter M. RIMARK pour sa présentation parfaite.

Bien, alors certainement que dans mon exposé il y aura des choses qui ont déjà été dites mais on les corrigera.

Monsieur le Maire, Monsieur le Premier Adjoint rapporteur du ROB, Chers collègues,

Dans cette avant dernière séance du conseil municipal consacrée au Rapport d'orientation budgétaire, les élus de Blaye Passionnément vont vous faire part de leur analyse, leurs remarques et leurs constats sur les différents chapitres budgétaires examinés ce soir ; et ce, pour la dernière fois, avant les élections de mars prochain.

Sur le potentiel financier 2020, le gain sera d'environ 30 000 euros par rapport à 2019, malgré la baisse de la dotation forfaitaire de l'Etat de 8 200 euros, le potentiel fiscal (4 axes) augmente.

Dans la section de fonctionnement :

Sur l'évolution des dépenses de fonctionnement, vous avez voté 4 956 537 euros au budget 2019, mais une baisse des dépenses de l'ordre de 410 000 euros, notamment au chapitre 11 « charges à caractère général », pouvez-vous nous apporter des précisions sur cette baisse ?

Sur les dépenses de personnel, nous constatons une baisse des dépenses de 102 400 euros par rapport au budget 2019, mais une augmentation de 4% par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement passant de 51,73% inscrites au budget 2019 à 55% au compte administratif. Mais vous nous avez parlé du fameux numérateur qui avait...

Sur l'évolution des recettes de fonctionnement, nous constatons une augmentation de 180 000 euros des recettes, par rapport au vote du budget, surtout au chapitre 74 « dotations de l'Etat et subventions diverses ».

Sur le fond de roulement (total des dépenses réelles/ total des recettes réelles), le résultat de l'exercice est déficitaire à - 294 249 euros, le fond de roulement s'établit en fin d'exercice à 429 110 euros soit un fond de roulement un des plus bas depuis 2014, si on compare les chiffres sur la mandature.

Sur l'encours de la dette, nous constatons une augmentation de la dette, elle repart à la hausse depuis 2017 passant de 2 610 707 euros en 2018 à 2 941 530 euros en 2019, hausse bien sûr consécutive à l'emprunt de 555 000 euros voté au budget 2019.

Pourtant, on constate que les intérêts et les annuités du remboursement de cette dette baissent, passant de 338 000 euros à 321 000 euros. Cette baisse est artificielle, simplement consécutive au solde de deux emprunts : l'un contracté en 2004 pour un montant de 500 000 euros qui est arrivé à échéance le 1<sup>er</sup> mai 2019, et un autre de 570 000 euros contractés en 2005 qui est arrivé à échéance le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Mais cette baisse des intérêts et des annuités de la dette est une trompe l'œil dans ce ROB : en effet, elle reviendra mécaniquement à la hausse l'année prochaine, tout simplement parce que le prêt de 555 000 euros signé le 22 octobre 2019 ne sera amorti qu'à partir du 1<sup>er</sup> mars 2020 et que vos projections pour 2020 font apparaître un nouvel emprunt « modéré » à hauteur de 250 000 euros.

Par contre, nous soulignons ici, quand les choses vont dans le bon sens, il faut le dire, l'excellent taux négocié et obtenu pour la réalisation de cet emprunt à 0,69% avec le crédit agricole. Cette banque ne nous avait pas habitué à cela puisque, comme nous l'avons déjà signalé l'année dernière, les taux d'intérêts des emprunts souscrits et pratiqué jusqu'à présent par cette banque se situaient entre 3,53% et 4,95%.

Un grand homme d'Etat disait en son temps « quand on a la volonté politique, on trouve le chemin ». Nous constatons donc, que nos conseils prodigués en matière de négociation du taux lors du DOB 2019 semblent avoir portés leurs fruits, puisque le taux de 0,69%, même pas vous avez dit 0,68, est dans le taux du marché financier.

Sur le ratio de capacité de désendettement : tout d'abord, une observation, nous constatons une différence dans les tableaux des documents présentés en 2019 et ceux de 2020. En effet, sur le CA 2018 présenté au DOB 2019,

nous avons une épargne de gestion à 636 630 euros, elle apparaît en 2020 à 653 630 euros. Nous avons une épargne brute de 535 992 euros elle apparaît en 2020 à 553 128 euros, enfin nous avons une épargne nette de 297 992 euros ; elle apparaît en 2020 à 315 128 euros, et nous avons enfin un ratio de capacité de désendettement à 4,87 et il apparaît aujourd'hui dans le ROB à 4,72.

Une question se pose : est-ce que vous pouvez nous apporter des précisions sur ces différents chiffres ?

M. le Maire : Oui

M. BAILLARGEAT : D'accord, donc je continue.

M. le Maire : Sans problème.

M. BAILLARGEAT : Je n'en doute pas. L'épargne nette mesure la capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement pour financer son investissement après avoir remboursé son annuité de dette. En 2020, elle passe de 315 128 euros à 718 014 euros, très bon chiffre, mais qui ne tient pas compte de l'annuité de la dette de l'emprunt de 555 000 euros souscrit en 2019, qui ne sera amorti qu'à compter du mois de mars 2020, mais par contre ce taux d'épargne net bénéficie du remboursement intégral total des deux emprunts comme indiqué précédemment.

Il ne fait donc aucun doute qu'en 2020, cette épargne nette sera moins élevée et le ratio de désendettement fixé cette année à 3,12 remontera très sensiblement après la souscription probable d'un nouvel emprunt de 250 000 euros pour le budget 2020.

M. RIMARK : Prévisionnel.

M. BAILLARGEAT : Oui. Mais l'année dernière c'était déjà prévisionnel et vous avez emprunté 555 000 euros.

Sur la programmation pluriannuelle, nous constatons un glissement progressif des réalisations en investissement, hormis le confortement des remparts de la Citadelle qui reste dans les clous, période 2016/2022. L'aménagement place de la citadelle, qui devait commencer en juin 2019 pour être terminé 5 mois plus tard, selon le magazine municipal. La période de réalisation passe de 2017/2020 à 2017/2022. L'étanchéité de la toiture Vallaeys passe de 2017/2019 à 2017/2020. L'aménagement du club house du rugby passe de 2018/2019 à 2018/2022. L'aménagement d'une aire de camping-car passe de 2018/2020 à 2018/2021. La place Gérard Grasilier passe de 2018/2020 à 2018/2022, mais j'ai entendu vos explications concernant cette place. Enfin, l'installation des sanitaires automatiques à la Citadelle, 61 000 euros budgétisé en 2019 sur 162 000 euros voté. Nous nous interrogeons donc sur la réalisation effective des crédits en investissements votés au budget 2019. Quelles sont les sommes effectivement engagées, par exemple sur l'aménagement de la Place de la Citadelle, sur l'aire de camping-car, sur les aménagements du club house de rugby, sur l'aménagement des toilettes publiques, sur la place Gérard Grasilier en 2019 ? Effectivement plus les travaux sont engagés tardivement dans l'année budgétaire, moins les factures y afférentes seront comptabilisées dans l'exercice, artifice budgétaire légal mais avec un redoutable effet rétroactif. Enfin, sur les projets d'investissement 2020, hors autorisation de programme, pas grand-chose. De l'entretien courant dans les écoles, dans les bâtiments sportifs, bâtiments administratifs et patrimoine fortifié. Nous constatons néanmoins, une inflexion positive sur l'entretien de la voirie, avec comme nous l'avions demandé l'année dernière la prise en compte de l'aménagement de la rue du docteur Boutin. Comme l'année dernière, nous aurions aimé également que la requalification de l'aire de stationnement derrière le Cinéma et la Bibliothèque, qui n'est pas digne de l'appellation parking, soit inscrite à ce ROB. Nous aurions souhaité aussi, voir se profiler la réhabilitation des trottoirs et parking derrière le groupe scolaire Malbêteau, ainsi que ceux de Place des Cônes devant les cabinets médicaux. Ces équipements de proximité sont utilisés par les scolaires, par les personnes âgées, des Blayais au quotidien, amis ne retiennent pourtant pas l'attention de l'exécutif de DOB en ROB. Nous avons toujours deux visions, Monsieur le Maire, différentes pour notre ville. Nous sommes, nous, pour l'amélioration de la vie quotidienne des Blayais, pour entretenir l'existant, pour un mieux vivre au quotidien, pour des équipements sportifs de qualité, et cette vision différente sera au cœur de la prochaine campagne municipale. Pour conclure cette intervention, malgré de bons chiffres présentés ce soir par Monsieur Francis RIMARK, ce document est en trompe l'œil et remplis d'artifices budgétaires. Il ne comporte aucune annonce spécifique, si ce

n'est un étalement supplémentaire dans le temps des autorisations de programmes déjà votées et de l'encours déjà connu. C'est un ROB, de fin ou d'avant mandature, sans engagement.

Malgré tout, compte tenu du manque de réserves financières et de l'incertitude des ressources liées à la DGF et à la disparition de la taxe d'habitation, on confirme les constats suivants :

- Il n'y aura pas de grandes marges de manœuvres budgétaires dans les deux prochaines années,
- Il faut maîtriser au mieux les dépenses de fonctionnement, pour dégager des fonds propres pour l'investissement.
- La gestion de la trésorerie est primordiale, car les subventions sollicitées arrivent après le versement des factures.

Nous vous remercions pour votre attention.

M le Maire : Merci pour votre déclaration. Vous avez environ 80% de la déclaration qui repose sur la reprise de chiffres présentés par M Francis RIMARK. Donc il n'y a rien à commenter là-dessus. Vous amenez une réponse concernant l'évolution de la capacité d'épargne et l'impact sur le coefficient de désendettement. En fait l'an passé, je vous avais dit que ces chiffres que vous aviez sur les documents qui portaient le coefficient de désendettement à 17 ou 18 c'était complètement farfelu et j'en voulais au responsable financier qui était à la municipalité l'an passé car avec le DG nous lui avons dit plusieurs fois d'intégrer le chiffre des dotations de l'Etat (fonds Barnier et fonds DRAC) dans le budget et une fois fait vous retrouviez des chiffres totalement normaux que vous retrouvez ce soir. Comme il s'agit de plusieurs centaines de milliers d'euros, si on ne les mets pas ces chiffres là on a un coefficient qui est largement dégradé. Et je vous l'avez dit l'an passé. Ce responsable financier nous a quitté il a rejoint la Métropole. Nous avons une nouvelle personne qui est arrivée le 2 janvier. Ce soir on a une courbe qui est tout fait honorable car avec tout ce que nous faisons je vous le disais, on arrive à 3,80 en 2023 alors qu'on a de gros chantiers engagés à ce jour. Ca c'est la première chose sur ce coefficient de désendettement.

Quand vous dites que l'emprunt de 550 000 euros est engagé au mois de mars 2020, c'est vrai mais il est intégré dans le calcul du coefficient de désendettement, c'est-à-dire que les 550 000 euros sont intégrés dans cette courbe. En 2020 nous sommes à 3,11, mais en 2021 nous passerons à 4,46, il n'y a aucun artifice, aucun trompe l'œil concernant ces chiffres-là, vous avez la vérité des chiffres sous les yeux. Après je rappelle également que nous ne sommes pas sur un vote de budget ce soir, nous sommes sur un DOB/ROB uniquement.

Sur la notion de budget, quand nous votons un budget je n'ai jamais pris un budget comme une contrainte, un corset, une camisole qui m'empêcherait de changer d'avis en cours de l'année budgétaire par rapport à des opportunités. Un budget, je rappelle, c'est avant tout juridiquement et politiquement un acte prévisionnel de gestion, c'est seulement un acte prévisionnel. Si la place Gérard Grasilier en AP/CP est calée sur 2019 et que nous voyons que la construction de la résidence prend un an de retard, parce que c'est le cas, nous retardons d'un an les travaux de la place Grasilier. Ce n'est pas pour nous combiner artificiellement l'équilibre budgétaire, c'est parce que nous nous calons par rapport aux réalités de terrain tout simplement. Et la Place Grasilier, elle est retardée certes pour des raisons objectives mais elle est calculée dans le coefficient de désendettement également. Donc vous la trouverez soit en 2021, soit en 2022 il n'y a pas de problème. Comme à ce jour nous avons travaillé, l'équipe et notamment l'adjoint en charge de l'urbanisme, avec des partenaires locatifs sur un nouveau logement ou de nouveaux lotissements, il est évident que nous serions idiots, parce que nous avons voté l'aménagement de la Place Grasilier en 2020 ou en 2021, lotissement nouveau de 40 logements de qualité, il serait idiot de dire « on fait la place parce que nous l'avons dit ». L'intelligence de gestion c'est de dire que nous allons laisser les travaux se dérouler sur ce lotissement et nous ferons ensuite la place Grasilier à hauteur de 150 000 euros ou je ne suis plus combien exactement.

Un budget c'est d'abord un acte prévisionnel que nous devons faire évoluer au fur et à mesure des réalités. Il y a toujours ce procès d'intention qui n'est pas très sympathique qui est de dire que c'est du trompe l'œil, un artifice redoutable comme si nous trafiquions avec plaisir pour arriver à de bons chiffres. Pas du tout ! Ce n'est pas du tout ça parce que franchement, tout ce qui se passe sur la ville de Blaye, de mémoire, je n'ai jamais vu la ville de Blaye avec autant de projets en cours.

M BAILLARGEAT : Ah les projets c'est sûr...

M. le Maire : Mais les projets sont en cours. Le parking du cinéma vous l'avez évoqué, je vais être taquin à mon tour, c'est votre parking. C'est-à-dire que c'est un parking qui date depuis un certain temps... C'est votre parking !

M BAILLARGEAT : Non

M. le Maire : Bien sur que si c'est votre parking. C'est évident.

M BAILLARGEAT : C'est votre cinéma.

M. le Maire : Ah bah ça c'est notre cinéma ! Ca c'est clair.

M BAILLARGEAT : Allez-y Monsieur le Maire.

M. le Maire : Donc le parking. D'ailleurs il y a une idée, si vous êtes d'accord on pourrait l'appeler comme l'artiste Lily Dalita. Il y a une commande aux services sur ce parking, c'est d'améliorer l'éclairage puisque nous avons de nouvelles possibilités sans faire de travaux de tranchées et de bien reprendre les flèches où nous avons les pieds dans l'eau. Quand je dis que c'est votre parking, cela veut dire que c'est un parking qui n'a jamais été fait avec un grand professionnalisme. On a un bitume qui passe sur le saugeron, il y a cette bosse, même si nous le refaisons entièrement neuf ....

M. le Maire : S'il vous plaît Monsieur, laissez la porte ouverte c'est une obligation légale. Merci, bonne soirée à vous. Ca sera un parking qui sera difficile à reprendre parce qu'il y a le saugeron et on ne peut pas faire autrement. Ces protections devront être mises, j'ai demandé aux services qu'ils mettent en place un système qui n'est pas facile à trouver sans y mettre des fortunes. Après, on n'a pas eu de voiture non plus de l'autre côté, je m'en sers moi-même donc je connais. Ce n'est pas d'aujourd'hui puisque vous auriez pu faire ce travail avant que je n'arrive.

Mme QUERAL : Vous aussi vous étiez élu à l'époque

Mr le Maire : J'ai été viré en 2004, le 5 avril 2004 !

Sur le parking des ophtalmos, les surfaces vont être reprises. Vous ne l'avez pas vu apparaître parce qu'on ne met pas tous les détails mais il y aura un resurfaçage de fait en 2020.

M BAILLARGEAT : On verra ça dans le budget.

M. le Maire : On est sur un marché à bon de commande donc c'est en fonctionnement en plus. On est sur les marchés à bon de commandes, sur un droit de tirage entre 10 000 et 50 000 euros. On va faire un peu de propreté. Sur les AP/CP, je vous le redis : 5 300 000 euros d'AP/CP. Je reprends : Titou Vallaeys, franchement vous pouvez nous féliciter parce que c'est quelque chose d'extrêmement difficile de mettre 450 000 euros, c'est presque un budget annuel.

M BAILLARGEAT : 350 000 euros avec la subvention !

M. le Maire : Oui mais 350 000, il faut les sortir !

M BAILLARGEAT : On est d'accord !

M. le Maire : On est d'accord ! cela prend la moitié d'un budget et il faut faire le reste ! C'était quelque chose qui traînait depuis très très longtemps puisque j'en entendais parler, vous vous en rappelez Mr Baillargeat ?

M BAILLARGEAT : Oui bien sûr.

M. le Maire : Voilà. Donc c'est fait et cela fonctionne. Les problèmes d'infiltrations qui existaient ont été repérés, il y a eu un mauvais traitement par le professionnel, c'est corrigé. Les travaux d'accessibilité pour personnes handicapées, l'ADAP, on est quand même à 1 million presque ! Parce que je ne sais pas s'il y a le coût des plans, oui il y a tout, donc on est à minima à 850 000 euros parce qu'on en a déjà fait. Dit comme cela c'est abstrait, quand le plan va s'engager, les 3 fois 300 000 euros, cela va se voir parce qu'il va y avoir des travaux d'accessibilité sur tous les bâtiments publics (puisque c'est uniquement sur les bâtiments publics). Dans le même temps, on refait des choses qui datent et qui ont besoin d'être refaites. Les travaux d'aménagement place Grasilier, ça je m'en suis longuement expliqué. Les travaux d'aménagement place de la Citadelle, c'est engagé c'est irréversible. Les travaux

sur la place de la Citadelle devraient démarrer mi-mars, c'est comme cela. Nous avons pris du retard par l'Office du Tourisme, mais c'est pareil vous avez une entreprise qui fait faillite, qu'est ce que vous voulez que je vous dise ? On prend 2-3 mois dans la vue supplémentaire, quand on fait les consultations on a des lots infructueux parce que les entreprises ne répondent pas, vous en avez qu'une mais qui est 50% plus chère, vous relancez et vous perdez six mois. C'est la vie de tout chantier, tout projet vit comme cela. Donc on ne triche pas sur les délais, on subit ! C'est toutes les collectivités. Cela étant, nous allons quand même piétonner, nous allons pour la première fois relier la Citadelle au centre-ville et aller directement sur la place de la Halle. C'est quand même important ! on ne peut pas dire que rien ne bouge !

Travaux de confortement de la falaise et les remparts de la citadelle : c'est historique puisque nous travaillons pour le siècle à venir ! Deux millions et demi d'euros ! Nous travaillons pour le siècle à venir.

M BAILLARGEAT : Je peux ? En soit les confortements de la Citadelle, je vous ai dit que c'était ok puisque l'autorisation de programme a été respectée. Après le lancement qui a été long !

M. le Maire : Pourquoi on a été long ? Parce qu'on arrive à plus de 80 % de subvention et qu'il y a eu un bras de fer fort et pénible avec l'Etat. Je ne me laisserai pas Mr Marc Maklouf qui était le Sous-Préfet de l'époque et qui nous a grandement aidé parce que nous avons beaucoup transpiré sur cette histoire. On était en crise quasiment parce que comment on aurait pu se financer en partie ? Toutes les subventions fondent comme neige au soleil et on n'est plus à la même époque. Pour avoir plus de 80% de subvention, là je dirais chapeau sur cette affaire. Cela nous permettra de rouvrir le chemin de balade en pieds de falaise. Nous nous apprêtons à acquérir dans les mois qui viennent le bois Gilles Chambareau, qui est pollué, qui a servi de décharge sauvage, vous le savez comme moi tout le monde en a souffert. Donc pour arriver à stopper ces bandits qui venaient décharger sauvagement toutes leurs poubelles, cela a été compliqué à l'époque. Et maintenant, il va falloir les sortir donc cela vaut vraiment le coup. Le but est de créer toute une zone de nature qui ira jusqu'à l'aire de camping-car qui est toute proche et là on a une boucle en revenant de l'autre côté de la Citadelle, et on a une balade de plus de 2 km, donc c'est une structuration pour le long terme de la ville.

Pour les aménagements de la Ville, je le redis, travaux d'aménagement d'une aire de camping-cars, si vous êtes allés c'est largement engagé, plus vite que prévu. On n'a mis du temps, pourquoi ? parce qu'on n'a pas réussi à sous-traiter cela au privé par une délégation de service public à l'investissement et à l'exploitation. Bon, voilà, on la sort là mais on va structurer aussi. On aura plus de places pour mettre le tourisme dont on ne sait où les mettre la journée ils vont partout, et on va libérer une centaine de places pour les voitures et là il faudra voir après ce parking que certains crient au loup en disant « il n'y a pas de places de parking », on en aura créé quand même avec celles, on dépassera les 200 places de parking supplémentaires en centre-ville en dix ans. Voilà, on peut toujours crier mais il y a 200 places de parking de plus. Je le redis, tout le monde a oublié qu'on a créé 40 places de parking de plus sur la place du marché en supprimant les aménagements végétalisés en outre. Là il y a 30-40 places de plus, tout le monde a oublié. Place de la Poste, le parking il était jaune le weekend, le soir il était jaune, le matin il était jaune aujourd'hui c'est à Saint-Martin.

Mme MARECHAL : ce sont les gilets jaunes

M. le Maire : Non ce n'est pas un gilet jaune. Il y a d'autres parkings comme à Haussmann, à la maison des services au public également, il y a le parking blanc qui a été recréé, il y a tous les parkings Pierre Sépard, hormis les camping-cars, tous ceux-là ont été réhabilités et sont tout à fait utilisables. On a réhabilité en 2019 le parking sur la rotonde au bac, il y a une esplanade sur les allées Marines exploitable maintenant il y a des voitures, les camping-cars on en laissera une vingtaine là et tout le reste ça ira pour les voitures donc après on discutera, pourquoi pas avec les commerçants qui se plaignent du manque de parkings, moi j'aurai un truc à leur proposer et à discuter avec eux : on peut réserver là-bas une partie de parking pour les employés des commerces et pour les commerçants eux-mêmes parce qu'entre le parking de là-bas et la fontaine, il y a peut-être 150 mètres. Franchement, ce n'est pas le bout du monde. Par contre, ça aurait le mérite de libérer du flux de parking pour les clients et cela ne serait pas déraisonnable. Alors après, ça marche ou pas. On discutera, on fera ça après les élections mais ça dégage en tout cas de l'espace stratégique.

Alors le club de rugby, 110 000 euros, c'est moi qui a demandé aux services de reporter pour voir le fonctionnement des camping-cars, voire après l'élection le club parce que je connais bien les affaires sportives tout de même, même si je n'y suis pas resté longtemps, n'est ce que pas M. BAILLARGEAT ?

M. BAILLARGEAT : C'est vrai.

M. le Maire : Mais j'ai bien intégré, j'ai fait trois ans donc je connais très bien le dossier et je m'en suis toujours intéressé par la suite. Donc, on a un problème de gestion des eaux, c'est évident, il y a quelque chose à faire. Après, je voudrais voir avec le club et avec l'omnisport, la dernière assemblée générale de l'omnisport quand j'y ai participé je m'en suis servi en fait pour déterminer les priorités dans le sport avec l'Omnisports et avec les clubs et j'ai vu que ça marchait très bien aussi, tous réunis, donc je pense qu'on va continuer cette forme de travail avec tous les clubs et quand on n'est pas d'accord, on s'explique. Ils sont sensibles aussi à la gestion municipale, ils sont raisonnables. Là tout le monde était d'accord pour mettre en priorité le tennis, on met en priorité le tennis et on continue certains aménagements pour le foot et le rugby certes, et la pétanque, mais sur cette affaire de 110 000 il faut voir si on ne va pas plus sur les vestiaires parce que j'ai trouvé une réalisation à Uzès, ils sont en Fédéral 3, j'en ai parlé à quelques-uns, ils ont réussi à faire des vestiaires à 260 000 euros pour une Fédéral 3 de rugby, je me dis que nous on pourrait s'en contenter, j'ai vu qu'on pouvait avoir des participations financières sur ce projet là et il faut voir. Il n'est pas interdit de se réinterroger si on préfère prioriser un accord avec le monde sportif, c'est vestiaires, peut-être qu'on fera ça plutôt que le reste, c'est un truc à voir. Donc vous voyez il y a quand même des explications à tout cela et nous sommes franchement, tout ce que nous sortons sur la ville c'est impressionnant. Je vous assure. Et je sais que les gens le disent aussi, il y a un gros travail derrière de recomposition de la morphologie de la ville. Je vous assure. Regardez, on a quand même sorti la maison de santé, on a quand même déplacé l'ADAPEI.

M. BAILLARGEAT : Ce n'est pas la ville.

M. le Maire : C'est notre travail. Je suis désolé.

M. BAILLARGEAT : On n'est pas d'accord ce n'est pas l'équipe municipale.

M. le Maire : Moi M. BAILLARGEAT je ne différencie pas la ville de la Communauté de Communes en termes d'échelon territorial.

M. BAILLARGEAT : D'accord mais c'est le sport, on ne parle pas de la CCB.

M. le Maire : En termes d'échelon, c'est le bloc communal. Le Bloc communal c'est quoi ? C'est la Commune et la Communauté de Communes. C'est avec les deux que nous transformons le territoire. C'est une combinaison des deux, alors pour moi je suis désolé mais le rôle de l' élu local est autant dans la ville qu'à la communauté de communes. Et l'IME de l'ADAPEI qui a ouvert au mois de septembre, on a réussi à le sortir rue des maçons où il est dangereusement placé pour le stationnement. Je ne sais pas ce que cela va devenir maintenant, on est en train d'y travailler également avec l'ADAPEI sur certains projets mais nous avons réussi ce tour de force que de les accueillir sur la zone Haussmann. Et après vous avez l'ITEP, maintenant nous travaillons au foyer Roland qui a déposé son permis de construire et qui va relocaliser sur cette zone-là, on double le nombre d'emplois. De 10 on va passer à 20 emplois et quand vous additionnez le tout, je vous assure que c'est important tout ce qui se passe sur la ville. Et si on arrive à avoir le TER, allez même sur du long terme, 10 ans, on peut se laisser aller un peu dans l'imaginaire, c'est une ville qui aura vu une belle évolution. Par contre, ce qui m'intéresse M. BAILLARGEAT, parce que vous parlez de deux parkings, c'est sympa, mais ce qui m'intéresserait c'est que vous me proposiez de construire une piscine couverte et que vous me proposiez le plan de financement, parce que ça, ça intéresse.

M. BAILLARGEAT : Cela ne se discute pas ici, cela se discutera avec les Blayais pendant la campagne municipale.

M. le Maire : Alors vous préférez vous enfermer dans votre démagogie électorale.

M. BAILLARGEAT : On présentera un projet pour la ville, et de toute façon cela ne sera pas un projet municipal cela sera un projet intercommunal.

M. le Maire : Intercommunal ? Il y avait le débat d'orientation budgétaire la semaine dernière, on a démontré l'autofinancement de la Communauté de Communes 2022, c'est 450 000 euros. 450 000 euros cela ne paie pas une piscine couverte. Alors le ROB, il y avait M. BODIN et Mme QUERAL qui représentent votre équipe, Mme

QUERAL, elle pouvait très bien dire « je propose une piscine couverte ». Le ROB il est fait pour échanger. En 2014, j'ai proposé à l'équipe d'opposition de débattre sur des propositions de campagne électorale. Il y a eu refus et c'est parti à la campagne électorale, chacun de son côté, avec refus de débat public. Moi ce qui m'intéresse c'est d'avoir des élus d'opposition qui ont des propositions ambitieuses et qui nous proposent les choix de financement budgétaire. Parce que si c'est pour faire croire à la population ou prendre la population pour des enfants en disant « on peut faire ça » sans en amener la preuve de financement, c'est facile. Ça s'appelle de la démagogie pour faire des voix. Mais il n'y a qu'un débat public pour ferrailer sur la question, parce que vous pouvez raconter ce que vous voulez vous mais si vous n'avez pas peur, acceptez la confrontation, Acceptez-la.

M. BAILLARGEAT : Ce n'est pas le débat de ce soir !

M. le Maire : Ah si, parce que le débat de ce soir c'est un débat.

M. BAILLARGEAT : Non le débat de ce soir c'est la présentation du ROB. Ce DOB ou ce ROB, si éventuellement une piscine se construit cela sera à l'échelon intercommunal et ce n'est pas ici qu'on en débat. Cela sera à l'échelon intercommunal.

M. le Maire : Alors il fallait en débattre la semaine dernière !

Mme QUERAL : Mais je n'ai pas d'obligation.

M. le Maire : C'est parce que vous ne voulez pas débattre.

M. BAILLARGEAT : Ah non ce n'est pas cela du tout.

M. le Maire : Je vous remercie, bonne fin de soirée.

*L'ordre du jour étant épuisé La séance est levée à 21h56*

**Ce procès-verbal pourra faire l'objet de modifications lors de la prochaine séance.**